Nations Unies A/77/367*

Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est le quatrième rapport du Secrétaire général concernant la détérioration et les capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il est soumis en application de la section IV de la résolution 76/246 de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général y fait le point sur les efforts supplémentaires qui ont été accomplis entre le 1er janvier et le 31 août 2022, à la suite de la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/76/400). À la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a revu les options de mise en œuvre du projet. Les deux options proposées dans le présent rapport, à savoir les options A et B révisées, sont globalement semblables à celles présentées dans le rapport précédent, et visent à accueillir respectivement 7 000 et 9 000 participants aux conférences en présentiel pour répondre aux besoins à court terme et à long terme. Le Secrétaire général est d'avis que l'option B révisée est à privilégier.

Les efforts d'avancement du plan directeur et de l'avant-projet entrepris pendant la période de référence ont permis de réaliser des gains d'efficacité, au moyen de la maximisation de la réutilisation des espaces existants du complexe actuel de l'Office des Nations Unies à Nairobi, de la réduction au minimum de l'ampleur des nouvelles constructions grâce à des études initiales de planification de l'espace, de l'accélération du calendrier du projet et de l'avancement des travaux de construction de manière à limiter la hausse des coûts et les provisions pour imprévus. Cela a permis de revoir à la baisse le coût total maximal de l'option A, s'élevant désormais à 228,6 millions de dollars aux taux courants, soit une réduction de 14,0 millions de dollars (5,8 %) par rapport au coût prévu dans le document A/76/400, ainsi que le coût global maximal de l'option B, s'élevant désormais à 265,6 millions de dollars

* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 novembre 2022).

22-22271* (F) 251122 251122

Merci de recycler

aux taux courants, soit une réduction de 13,4 millions de dollars (4,8 %) par rapport au coût prévu dans le document A/76/400. Le calendrier du projet a été prolongé de neuf mois et l'essentiel des travaux devrait être achevé en 2029, sous réserve de l'autorisation par l'Assemblée générale de démarrer la phase de conception du projet au début de 2023.

L'Assemblée générale est invitée à : a) prendre note du rapport du Secrétaire général ; b) approuver le cahier des charges du projet au titre de la version révisée de l'option B, ainsi que la stratégie d'exécution y relative, et son coût maximal global estimé (265,6 millions de dollars) ; c) approuver le maintien de 10 emplois de temporaire, la transformation de 1 emploi d'informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui deviendrait 1 emploi d'informaticien(ne) (P-4), et la création de 9 emplois de temporaires supplémentaires en 2023 ; d) ouvrir un crédit de 6 252 600 dollars au titre du projet de budget-programme pour 2023 ; e) créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour ce projet ; f) reporter le montant du solde inutilisé de 2022, actuellement estimé à 930 900 dollars.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la section IV de la résolution 76/246 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée constate qu'il est nécessaire de remédier, selon qu'il conviendra, à l'état et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le rapport fait le point sur l'avancement du projet, qui se trouve actuellement au stade de planification préalable.

2. Conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale, l'équipe de direction du projet à l'Office des Nations Unies à Nairobi a démarré les activités suivantes au cours de la période considérée : a) mise en place de la structure de gouvernance du projet, comprenant un Comité consultatif, un Comité directeur et un Comité des parties prenantes ; b) recrutement visant à pourvoir les 10 emplois de temporaires qui ont été approuvés pour constituer l'équipe de gestion du projet ; c) définition du cahier des charges du cabinet de conseil en conception, de l'entreprise d'économie de la construction, du cabinet de gestion de programme et du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques et lancement des travaux de planification préliminaire liés aux procédures de passation de marché ; d) exécution des études détaillées du site et d'autres activités de préconception avant la phase de conception.

3. Au cours de la période considérée, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'équipe chargée du projet a également mené une enquête auprès des utilisateurs potentiels des installations de conférence. L'enquête visait à déterminer dans quelle mesure l'utilisation des installations de conférence rénovées et élargies pouvait être optimisée pour les réunions non inscrites au calendrier, en mettant l'accent sur les besoins des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement qui tiennent des réunions en dehors du complexe de Gigiri de l'Office des Nations Unies à Nairobi, où elles ont toute latitude pour choisir le lieu de ces réunions. On trouvera ci-après un résumé des résultats de l'enquête.

4. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, l'équipe chargée du projet a revu les deux options de mise en œuvre présentées dans le précédent rapport, lesquelles sont à nouveau proposées dans le présent rapport sous les mêmes noms : option A et option B. Les besoins opérationnels qui sous-tendent le projet sont restés inchangés depuis le rapport précédent, d'où la nécessité de rester cohérents en ce qui concerne les exigences globales ci-après :

Option A	Cette option permettrait de répondre aux besoins immédiats et à court terme en matière de capacité d'accueil pour les manifestations comptant 7 000 participants sur place, grâce à une surface estimée à environ 66 300 m^2 comprenant des routes, des chemins, des aménagements paysagers, un nouveau bâtiment principal des assemblées, de nouvelles salles de conférence sur le toit, la rénovation des salles de conférence existantes, un nouveau centre des médias et un nouveau bâtiment d'accueil des visiteurs et des délégués pour les conférences
Option B	Cette option, version élargie et évolutive de l'option A, répondrait aux besoins de capacité à long terme pour les manifestations comptant 9 000 participants sur place, grâce à une surface estimée à environ 95 700 m^2 englobant le cahier des charges de l'option A ainsi que des pavillons polyvalents supplémentaires dans l'espace vert aménagé ouest et des salles de conférence supplémentaires sur le toit

5. Conformément au paragraphe 6 de la section IV de la résolution 76/246 de l'Assemblée générale, l'équipe chargée du projet a également envisagé d'autres options, mais a finalement déterminé qu'aucune ne permettrait de remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence existantes. Deux types d'options (ou de variantes d'options) ont été envisagées. Premièrement, l'équipe a envisagé de présenter une variation du nombre estimé de participants (c'est-à-dire plus ou moins les 7 000 et 9 000 participants dans les options actuelles). La raison pour laquelle ces propositions n'ont pas été jugées viables est que de telles variations avaient déjà été présentées à l'Assemblée (A/74/471, par. 73), y compris des options pour 8 000 et 12 000 participants. Les deux options actuelles (7 000 et 9 000 participants) ont été retenues après de nombreuses propositions et la présentation de deux rapports supplémentaires sur la question du Secrétaire général à l'Assemblée. Deuxièmement, l'équipe a envisagé d'apporter de légères modifications aux stratégies de mise en œuvre du cahier des charges de chaque option. Toutefois, à ce stade précoce du processus de planification, ces légères variations dans le programme de construction et dans les stratégies d'utilisation de locaux transitoires n'auraient finalement pas entraîné de différences dans les coûts globaux maximaux ou les calendriers de mise en œuvre. Ces options n'ont donc pas été retenues. Pour répondre aux exigences de l'Organisation, qui ont été réaffirmées et renforcées, l'équipe chargée du projet a revu ses propositions en matière de planification architecturale et technique. Cette révision a été menée en suivant le même processus de planification et de conception préliminaire que dans le projet précédent, c'est-à-dire en cherchant à savoir s'il était possible de réaliser des gains d'efficacité – sur le plan des coûts, du calendrier ou autres – grâce à la réutilisation d'espaces existants qui n'avaient pas été envisagés auparavant ; en déterminant quels espaces du nouveau programme d'aménagement, le cas échéant, pouvaient être réduits tout en restant pleinement fonctionnels ; en mettant à jour les stratégies de mise en œuvre de chaque option, y compris l'utilisation de locaux transitoires, le cas échéant, pour garantir une plus grande efficacité de la stratégie du point de vue des coûts et du calendrier.

6. Les activités de planification menées à ce jour ont permis de réduire les exigences globales du projet en matière de surface construite (nouvelles constructions et rénovations) par rapport aux rapports précédents : pour l'option A, 36 120 m^2 dans la version révisée, contre 48 750 m^2 dans la version originale, soit une réduction de 26 % ; pour l'option B, 44 080 m^2 dans la version révisée, contre 58 450 m^2 dans la version originale, soit une réduction de 25 %. Le calendrier du projet a été prolongé de neuf mois par rapport à la proposition précédente, et les stratégies de mise en œuvre de chacune des options ont été ajustées pour faire en sorte que davantage de travaux de construction soient réalisés plus tôt au cours de la période de mise en œuvre du projet afin de limiter la hausse des coûts. Le coût global du projet pour les deux options a été réduit d'environ 5 % en conséquence. On trouvera dans le présent document des informations plus précises concernant les modifications du cahier des charges, du calendrier et des coûts.

7. Dans son précédent rapport (A/76/400), le Secrétaire général a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'application de l'option B, et la même recommandation est formulée dans le présent rapport, car la version révisée de l'option B permet de mieux répondre aux besoins à long terme de l'Organisation. L'option B est également plus rentable que l'option A, car elle ne suppose pas d'avoir recours à des locaux transitoires pour mener à bien le projet lui-même ni pour mener à bien les réunions du calendrier du PNUE et d'ONU-Habitat à long terme. En outre, il est recommandé que les travaux relevant du cahier des charges de l'option B soient effectués en même temps que ceux de l'option A, car cela permettra de réaliser des économies d'échelle, d'éviter les coûts supplémentaires liés à la gestion du projet et

à la mise en route des contrats des entrepreneurs, et d'éviter les perturbations futures liées aux travaux de construction si ceux-ci devaient être réalisés à une date ultérieure.

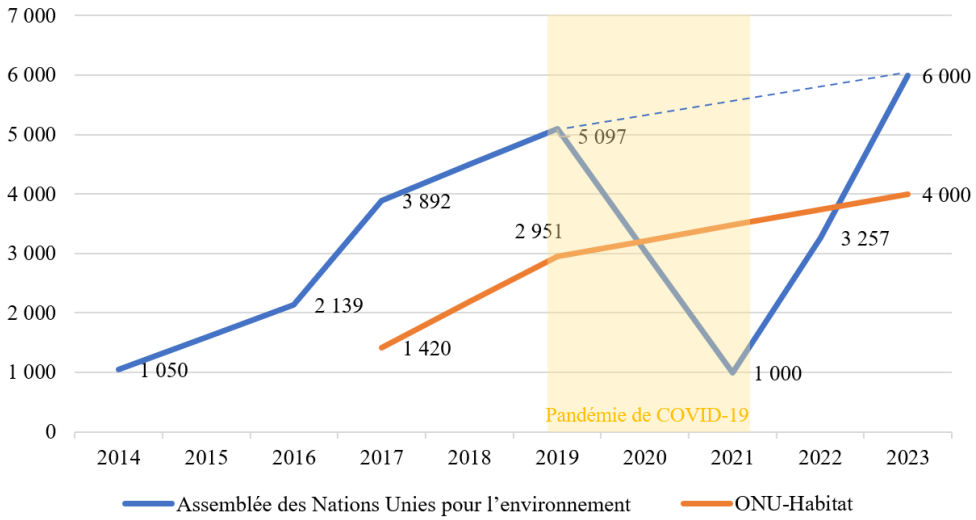
A. Réaffirmation et renforcement des besoins opérationnels

Tendances à la hausse

8. Dans les trois derniers rapports du Secrétaire général, il a été indiqué que tant l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement que l'Assemblée d'ONU-Habitat avaient connu une augmentation forte et régulière du nombre de participants en présentiel à leurs réunions récentes (A/74/471, par. 3 et 4 et fig. I), le nombre de participants dépassant la capacité actuelle des installations, soit 2 270 sièges.

9. On trouvera à la figure I un diagramme actualisé présentant les tendances du nombre de participants en présentiel, établi à l'issue de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenue en février et mars 2022.

Figure I
Tendances du nombre de participants en présentiel aux sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée d'ONU-Habitat



10. La figure I présente la forte tendance à la hausse du nombre de participants en présentiel ces dernières années, à la suite de l'élargissement du PNUE, qui est passé de 58 membres seulement à une assemblée à composition universelle. En 2022, malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19, le nombre de participants en présentiel à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'élevait à 3 257 personnes. Cela montre clairement que les États Membres demeurent déterminés à se réunir en présentiel, lorsque cela est approprié et nécessaire, pour traiter des questions intergouvernementales, lorsque les services à distance ne permettent pas d'atteindre les résultats escomptés.

11. Ce sentiment a été exprimé à plusieurs reprises par les États Membres, notamment dans le cadre de l'enquête menée auprès des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres utilisateurs finaux potentiels des installations de conférence. En outre, au cours de la période considérée, le Service de la politique de gestion mondiale des biens a entrepris une mission à l'Office des Nations Unies à Genève visant notamment à tirer les enseignements du Plan stratégique patrimonial en cours pour les appliquer au projet relatif aux installations

de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Au cours de cette mission, l'Office des Nations Unies à Genève a communiqué son rapport intitulé « Les services de conférence, aujourd'hui et demain », publié en mars 2022.

12. Les représentants des États Membres interrogés par la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève ont convenu, presque à l'unanimité, de l'importance des réunions en présentiel, en particulier pour les négociations ou les discussions sur des questions délicates. Toutefois, les personnes interrogées ont également indiqué que la pandémie de COVID-19 aurait probablement des répercussions à plus long terme sur la manière de programmer et d'organiser les réunions. Elles ont également affirmé que la participation à distance présentait des avantages évidents, en ce qu'elle permettait une participation plus large et une plus grande inclusion de la société civile.

13. Dans le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement [A/CONF.151/26 (Vol. I)], la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a affirmé que la meilleure façon de traiter les questions d'environnement était d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Dans l'esprit de ce principe, le PNUE a adopté l'approche concernant la participation des grands groupes et des parties prenantes définie dans Action 21, le plan d'action des Nations Unies relatif au développement durable[1].

14. En 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), les participants ont réaffirmé que les organismes publics et législatifs, à tous les niveaux, avaient un rôle clef à jouer dans la promotion du développement durable (sect. II.C de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale). C'est pourquoi les organes directeurs du PNUE ont continué de collaborer avec les grands groupes et les parties prenantes de la société civile en tant que partenaires. Cette pratique a entraîné une augmentation constante de la participation des délégations non gouvernementales à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Tableau 1
Statistiques de participation à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenue en février et mars 2022

	États/Organisations	*Participants*
États Membres	165	1 530
États observateurs	3	21
Total États Membres + États observateurs	**168**	**1 551**
Entités des Nations Unies	32	745
Accords multilatéraux sur l'environnement et entités affiliées au PNUE	13	38
Organisations intergouvernementales	19	115

[1] Conformément au programme Agenda 21, issu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, les neufs grands groupes sont : les entreprises et l'industrie ; les enfants et les jeunes ; les agriculteurs ; les peuples autochtones et leurs communautés ; les autorités locales ; les organisations non gouvernementales ; la communauté scientifique et technique ; les femmes ; les travailleurs et les syndicats.

	États/Organisations	*Participants*
Organisations non gouvernementales	300	808
Total organisations observatrices	**364**	**1 706**
Participation totale	**532**	**3 257**

Source : UNEP/EA.5/INK/29.

15. La répartition par type des participants à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (voir le tableau 1) suit la même tendance dans d'autres réunions environnementales similaires, telles que les accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La participation aux séances régulières a aussi fortement augmenté ces dernières années, ce qui témoigne de l'intérêt soutenu et croissant que suscitent les objectifs environnementaux à l'échelle mondiale.

16. Compte tenu des besoins opérationnels manifestes des entités qui organisent des réunions inscrites au calendrier à l'Office des Nations Unies à Nairobi, nous renouvelons la proposition d'élargir la capacité des installations de conférence, visant à passer de 2 270 à 9 000 participants. En outre, les installations agrandies et rénovées devraient disposer de différents types de salles de réunion polyvalentes, qui pourront être reconfigurées pour répondre aux besoins des États Membres dans des cadres plus formels (c'est-à-dire des sièges fixes à des bureaux équipés de services d'interprétation simultanée), ainsi qu'à ceux d'une plus grande variété de parties prenantes, comme la société civile, dans des cadres moins formels et polyvalents (c'est-à-dire des salles et des auditoriums).

17. On trouvera dans le tableau 2 la solution proposée à cet égard.

Tableau 2
Proposition de capacités en présentiel des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

N°	*Nom*	*Usages courants*	*Au pupitre (avec microphone)*	*Autres (local auxiliaire, galerie)*	*Total*	*Autre configuration possible (places assises)*
Option A révisée						
1	Salle des assemblées	Séances plénières et autres grandes réunions	559	991	1 550	1 550
2	Salle de comité	Séances des grandes commissions et autres grandes réunions	250	470	720	1 058
3	Studio de diffusion/auditorium de l'ONU	Manifestations interactives nécessitant des services de diffusion	8	292	300	300
4	Salle de conférence 1 (grande)	Consultations de groupes régionaux et de groupes d'États Membres, réunions de groupes de travail et réunions d'experts	250	–	250	532
5	Salle de conférence 2 (grande)		250	–	250	532
6	Salle de conférence 3 (moyenne)		128	–	128	228
7	Salle de conférence 4 (moyenne)	Consultations de groupes régionaux et de groupes d'États Membres, réunions de groupes de travail et réunions d'experts	128	–	128	228
8	Salle de conférence 5 (moyenne)		128	–	128	228
9	Salle de conférence 6 (moyenne)		128	–	128	228
10	Salle de conférence 7 (moyenne)		128	–	128	228

N°	*Nom*	*Usages courants*	*Au pupitre (avec microphone)*	*Autres (local auxiliaire, galerie)*	*Total*	*Autre configuration possible (places assises)*
11	Salle de conférence 8 (moyenne)		128	–	128	228
12	Salle de conférence 9 (petite)	Consultations de groupes régionaux et de groupes d'États Membres, réunions de groupes de travail et réunions d'experts	50	–	50	170
13	Salle de conférence 10 (petite)		50	–	50	170
14	Salle de réunion 1		30	–	30	84
15	Salle de réunion 2		30	–	30	84
16	Salle de réunion 3	Réunions du bureau, du conseil d'administration et autres réunions similaires, et réunions en petits groupes	20	–	20	20
17	Salle de réunion 4		20	–	20	20
18	Salle de réunion 5		20	–	20	20
19	Salle de réunion 6		20	–	20	20
20	Salle de réunion VIP		–	20	20	168
21	Salle de réunion VIP	Réunions bilatérales de haut niveau	–	16	16	30
22	Salle de réunion VIP		–	14	14	18
23	Salle de presse	Conférences de presse et autres manifestations audiovisuelles	–	90	90	308
24	Salles d'entretien, salles de presse	Espace de travail dédié aux médias accrédités et aux médias de l'ONU	–	50	50	274
25	Bureaux (50)	Organisateurs de manifestations résidents ou externes	–	300	300	300
	Total partiel		**2 325**	**2 243**	**4 568**	**7 026**
Option B révisée						
26	Pavillon multifonctions 1	Capacité d'accueil supplémentaire, manifestations parallèles, manifestations informelles et autres grandes manifestations	–	800	800	800
27	Pavillon multifonctions 2		–	800	800	800
28	Salle de réunion A		50	–	150	150
29	Salle de réunion B		50	–	150	150
30	Salle de réunion C	Capacité d'accueil supplémentaire, réunions de groupes de travail et autres petites réunions	30	–	30	30
31	Salle de réunion D		30	–	30	30
32	Salle de réunion E		20	–	20	20
33	Salle de réunion F		20	–	20	20
	Total partiel		**200**	**1 600**	**2 000**	**2 000**
	Total		**2 525**	**3 843**	**6 568**	**9 026**

18. Afin de mesurer l'intérêt des entités ne relevant pas du Secrétariat à tenir des réunions dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi que celui des entités du Secrétariat organisant des réunions non inscrites au calendrier, l'équipe chargée du projet a mené une enquête auprès des secrétariats de tous les accords multilatéraux sur l'environnement et de tous les locataires du complexe de Gigiri (Secrétariat, institutions spécialisées, fonds et entités de programme). L'objectif de cette enquête était de recueillir des données historiques et prévisionnelles concernant notamment le nombre et le type de participants aux réunions, la durée des réunions, le type d'installations nécessaires et toute exigence particulière. L'enquête visait également à obtenir un retour d'information sur ce qui empêchait les entités de choisir les installations existantes comme lieu adéquat pour

tenir des réunions (lorsque ces entités avaient la possibilité de choisir le lieu de la réunion).

19. Des réponses ont été recueillies auprès de 16 entités. La plupart des personnes interrogées ont déclaré que les conditions des installations et le manque de technologies de l'information modernes et d'équipements audiovisuels les ont fortement dissuadées d'y tenir des conférences. Plusieurs personnes ont indiqué que leur entité pouvait être amenée à organiser des réunions périodiques d'environ 5 000 à 8 000 participants, et que la capacité des installations existantes était loin d'être suffisante pour ces réunions. La plupart des personnes interrogées ont également indiqué que les installations existantes manquaient cruellement de variété quant au nombre de salles de petite taille et de taille moyenne utilisées par leur entité pour les réunions de groupes régionaux et d'autres réunions subsidiaires pendant les conférences.

20. La présente proposition vise donc à répondre aux questions soulevées dans l'enquête.

Augmentation estimée de l'utilisation des locaux

21. L'utilisation des installations de conférence dans tous les lieux d'affectation de l'ONU est mesurée depuis 2016 et figure dans les informations complémentaires soumises dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences. Le taux d'occupation de l'Office des Nations Unies à Nairobi a toujours été faible, mais il a augmenté ces dernières années, l'Office ayant atteint 64 % de sa capacité théorique en 2019 dans 13 salles de réunion. La capacité théorique est mesurée sur la base de deux réunions ordinaires par jour ouvrable et par salle, compte non tenu des jours de maintenance, puis comparée au nombre de réunions effectivement tenues. Étant donné que la phase de conception du projet n'a pas encore démarré, il a été supposé, à des fins de planification et d'estimation, et compte tenu des besoins actuels des organes résidant à Nairobi tenant des réunions inscrites au calendrier, que l'option A comprendrait 18 salles de réunion disponibles et l'option B, 24 salles.

22. Pour l'option A, suivant l'hypothèse d'une inauguration des nouvelles installations en 2027, une augmentation annuelle de 1 000 réunions par rapport au taux d'utilisation antérieur à la pandémie de COVID-19 permettrait d'atteindre un taux d'utilisation de 98 % d'ici à 2030. Selon une estimation plus prudente, une augmentation annuelle de 500 réunions permettrait d'atteindre un taux d'utilisation de 87 % d'ici à 2030. Pour l'option B, une augmentation annuelle de 1 000 réunions permettrait d'atteindre un taux d'utilisation de 73 % d'ici à 2030, tandis qu'une augmentation annuelle de 500 réunions permettrait d'atteindre un taux d'utilisation de 65 % d'ici à 2030.

II. Objectifs et avantages du projet

23. Les objectifs du projet d'aménagement relatif aux installations de conférence sont dans le droit fil de ceux associés à d'autres projets d'investissement récemment entrepris par l'Organisation, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/68/733), et sont restés inchangés depuis le précédent rapport. Ils consistent à satisfaire aux normes du secteur en matière de santé et de sécurité ; à restaurer et à préserver la valeur foncière des locaux de l'ONU ; à se conformer aux normes du secteur s'agissant de la conception des installations et de la préparation aux catastrophes ; à assurer l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées ; à veiller à l'élimination des matières dangereuses ; à mieux utiliser l'espace en offrant des locaux d'usage souple ; à moderniser les systèmes de construction obsolètes ; à renforcer la durabilité des installations en

particulier en réduisant la consommation d'énergie, d'eau douce et de ressources non renouvelables, ainsi que la production de déchets, et en améliorant la qualité de l'air atmosphérique et intérieur ; à permettre la continuité des opérations.

24. Comme indiqué dans le précédent rapport, l'équipe de projet s'emploie à mettre l'accent sur la durabilité et l'accessibilité des personnes handicapées en tant que priorités premières.

25. En ce qui concerne la durabilité, vu que l'Office des Nations Unies à Nairobi héberge le PNUE depuis 1974, les objectifs correspondants liés à la conception et à la construction ne peuvent pas être dissociés de l'un des buts premiers du projet lui-même, à savoir accueillir les réunions du Programme, des organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement qui lui sont affiliées et d'ONU-Habitat. En matière de conception, les caractéristiques et normes seront les suivantes :

a) Le projet se conformera aux normes environnementales de construction requises, adaptées au contexte local, ce qui permettra de fixer des critères généraux de performance du bâtiment. Dans le cadre de projets récemment entrepris par l'ONU ont ainsi été pris pour référence des labels tels que Leadership in Energy and Environmental Design (États-Unis d'Amérique), Building Research Establishment Environmental Assessment Method (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Green Star (Australie), CASPEE (Japon) et Minergie (Suisse) ;

b) La cible de consommation énergétique nette nulle sera fixée dans la plus large mesure possible, conformément à la bonne pratique établie lors de la rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'une partie des travaux de remplacement des bâtiments de bureaux A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

c) Il sera tiré parti au maximum de la ventilation naturelle ou passive et le besoin de ventilation mécanique sera réduit au minimum ;

d) Les systèmes photovoltaïques seront utilisés dans la plus large mesure possible en couverture des salles de conférence. En outre, les technologies novatrices telles que les assemblages combustibles à hydrogène seront mises en œuvre sans réserve en tant que sources d'énergie de substitution, au fur et à mesure qu'elles gagneront en viabilité et en rentabilité, le projet devant être achevé pour l'essentiel d'ici à 2029 ;

e) Les systèmes de gestion des bâtiments seront prévus pour stocker l'énergie et répondre aux pics de la demande ;

f) Par sa conception et son plan directeur, le projet sera étroitement associé à l'environnement naturel par le recours à des toitures végétalisées utilisant des plantes indigènes et à des revêtements en dur perméables. Le plan directeur tirera également parti de la topographie naturelle du site afin d'éviter autant que faire se peut le besoin de procéder à des travaux de construction et de terrassement supplémentaires ;

g) Les eaux de pluie et les eaux usées seront récupérées, traitées et réutilisées dans les blocs sanitaires et pour l'irrigation, dans la limite du possible ;

h) Dans une mesure appropriée, la préférence sera donnée aux pratiques et matériaux de construction locaux, l'objectif étant de réduire autant que faire se peut les coûts opérationnels sur le long terme et d'assurer un entretien facile.

26. Une fois la phase de la conception enclenchée, l'équipe de projet, en s'appuyant sur les contributions du Comité directeur et des autres parties prenantes, définira les avantages associés au projet. Par exemple, un niveau de référence sera établi en matière de consommation d'énergie et un objectif fixé pour réduire cette

consommation par rapport à ce qu'elle était, le but étant que le plus grand nombre possible de bâtiments atteignent une consommation énergétique nette nulle. Les niveaux de référence relatifs à la consommation d'eau seront également mesurés et des objectifs de réduction fixés de la même façon.

27. En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées, le projet s'appuiera sur l'accès universel en tant que principe essentiel de conception. Il est prévu que les nouvelles installations soient conformes aux normes internationales et aux bonnes pratiques en matière de codes de construction mais la démarche conceptuelle qui sous-tend l'accessibilité universelle ne se limite pas au respect des codes. L'adoption du principe d'accès universel visera à l'instauration d'un environnement physique favorisant l'inclusion et répondant aux besoins de toutes les personnes utilisant une installation, quelles que soient leurs capacités.

28. Dans le cadre du projet, la définition de l'accès universel repose sur les principes fixés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les objectifs de développement durable et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

29. On trouvera ci-après les sept principes de la conception universelle :

a) Utilisation équitable : conception utile et commercialisable auprès de personnes ayant différentes capacités ;

b) Flexibilité d'utilisation : conciliation à une vaste gamme de préférences et de capacités individuelles.

c) Utilisation simple et intuitive : compréhension facile de l'utilisation.

d) Information perceptible : communication efficace de l'information nécessaire à l'utilisateur.

e) Tolérance pour l'erreur : réduction au minimum des dangers et des conséquences adverses des accidents ou des actions involontaires.

f) Effort physique minimal : utilisation efficace et confortable, générant une fatigue minimale.

g) Dimensions et espace libre pour l'approche et l'utilisation : une taille et un espace adéquats pour s'approcher, saisir, manipuler et utiliser le bien, quelles que soient la taille, la posture ou la mobilité de l'utilisateur.

30. Ces principes seront appliqués à tous les aspects de la conception, c'est-à-dire la façon dont le site est relié aux aires extérieures et aux transports, le transport vertical interne, l'accès aux places assises dans les salles de conférence, la signalisation directionnelle et l'utilisation de l'informatique et des autres technologies. Les besoins des personnes présentant un handicap sur le plan de la mobilité, de l'audition, de la vue ou des facultés cognitives seront pleinement satisfaits.

III. Gouvernance, gestion et responsabilité du projet

31. La structure de gouvernance proposée pour le projet, notamment toutes les parties prenantes directement ou indirectement concernées, est présentée à l'annexe I du document publié sous la cote A/76/400 et reste inchangée en général dans le présent rapport.

32. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui est la maîtresse d'ouvrage du projet, formule des orientations et des principes directeurs à l'usage du (de la) Directeur(trice) de projet et de l'équipe chargée de la gestion du

projet, par l'intermédiaire du (de la) Directeur(trice) de l'administration en sa qualité de responsable de l'exécution du projet.

33. Durant la période considérée, la coprésidence du Comité directeur a approuvé le mandat et la composition de celui-ci pour le projet. Il est prévu que le Comité tienne sa première réunion en octobre 2022.

34. Le mandat du Comité consultatif a également été créé et est en passe d'être établi sous sa forme définitive en vue de son adoption. Le Comité consultatif doit tenir sa première réunion d'ici à la fin de 2022.

35. La Direction de l'administration a coordonné les avis formulés par les parties prenantes au projet au sein de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Durant la période considérée, les entités concernées, dont les Services centraux d'appui, le Service des technologies de l'information et de la communication, les Services de conférence et le Service de la sûreté et de la sécurité, ont communiqué leurs besoins opérationnels à l'équipe de projet, en se conformant aux objectifs stratégiques de l'ONU.

A. Équipe de gestion du projet et personnel d'appui à la liaison

36. Dans sa résolution 76/246, l'Assemblée générale a approuvé la création de 11 emplois de temporaire, qui constituent le noyau principal de l'équipe chargée de la gestion du projet. On trouvera dans le tableau 3 l'état d'avancement du recrutement des candidat(e)s à ces emplois.

Tableau 3
Tableau d'occupation des emplois

Emploi	*2022*	*2023 (prévu)*
Équipe de direction		
Chargé(e) de projet (D-1)	Pourvu en juin 2022	Pourvu
Chef de la Section de la conception et de la construction des locaux (P-5)	Vacant	Pourvu
Chef de la Section de la gestion du programme (P-5)	Pourvu en septembre 2022	Pourvu
Équipe de gestion du projet		
Ingénieur(e) de projet (mécanique) (P-4)	Vacant	Pourvu
Attaché(e) d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	Vacant	Pourvu
Personnel d'appui (agents locaux)	Pourvu en septembre 2022	Pourvu
Personnel d'appui (agents locaux)	Vacant	Pourvu
Personnel d'appui (agents locaux)	Vacant	Pourvu
Personnel d'appui opérationnel		
Spécialiste des services de conférence (P-4)	Vacant	Pourvu
Spécialiste des achats (P-4)	Pourvu en juillet 2022	Pourvu
Informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	Échec du recrutement	Proposition de transformation en poste d'informaticien(ne) (P-4)

37. Alors que le Secrétaire général avait initialement proposé que l'emploi d'informaticien(ne) soit à la classe P-3, l'Assemblée générale a finalement décidé de sa création à la classe des administrateurs recrutés sur le plan national. L'équipe de direction de l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la tête de laquelle se trouve le (la) Chef par intérim du Service des technologies de l'information et des

communications, s'est efforcée de pourvoir cet emploi spécialisé en 2022 mais le processus de recrutement n'a pas permis de sélectionner des candidat(e)s possédant les compétences requises.

38. En conséquence, il est proposé de transformer l'emploi d'informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en emploi d'informaticien(ne) (P-4), étant donné son importance du point de vue de l'interface client et de l'échange avec les parties prenantes, et du fait que les technologies audiovisuelles et de communication représentent une part essentielle du projet en ce qu'il touche aux installations de conférence. Si l'emploi devait rester vacant en 2023, la phase de conception du projet pourrait être soumise à un risque non négligeable.

39. Sur la base de la proposition d'ensemble relative au projet et de la composition de l'équipe qui lui est dédiée, telles que définies dans le précédent rapport, il est proposé de poursuivre le recrutement pour les emplois approuvés (voir tableau 3) et de créer les emplois supplémentaires nécessaires (tableau 4) de sorte que l'équipe puisse lancer la phase de conception en 2023.

Tableau 4
Emplois supplémentaires de temporaire qu'il est proposé de créer en 2023 au sein de l'équipe de gestion du projet

Emploi	*Classe*
Équipe de gestion du projet	
Architecte de projet (noyau et enveloppe)	P-4
Architecte de projet (espaces intérieurs et accessibilité)	P-3
Architecte de projet (espaces extérieurs et durabilité)	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
Ingénieur(e) de projet (énergie et durabilité)	P-3
Ingénieur(e) de projet (systèmes audiovisuels)	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
Équipe de gestion du programme	
Responsable des marchés	P-4
Spécialiste du budget	P-2
Personnel d'appui opérationnel	
Spécialiste de la gestion des installations	P-3
Agent(e) responsable de la sécurité physique	P-3

40. Les attributions du (de la) Chargé(e) de projet, de la Section de la conception et de la construction des locaux et de la Section de la gestion du programme sont définies dans le précédent rapport. Étant donné que la phase de conception du projet devrait être lancée en 2023 et compte tenu des enseignements et des bonnes pratiques tirés d'autres projets mis en œuvre par l'Organisation, il faudrait que l'équipe de projet soit à peu près au complet pour être à même de déterminer précisément, au début de cette phase, les objectifs à atteindre et les besoins des utilisateurs dans les différents domaines spécialisés ; pour communiquer ces informations à la société de conseil en architecture et conception technique ; pour faire en sorte que les produits de ladite société soient étroitement suivis à chaque étape de la phase de conception, aux fins de la réalisation des objectifs fixés par l'Organisation.

41. Sous la direction et le contrôle du (de la) Chef de la Section de la conception et de la construction des locaux, il est proposé de pourvoir cinq nouveaux emplois de

temporaire. Il s'agit de la Section présentant le plus grand nombre de nouveaux emplois en 2023, ce qui s'explique par le fait que les compétences spécialisées et l'expertise mobilisées durant la phase de la conception pour suivre les travaux de la société de conseil en conception sont particulièrement importantes dès le lancement du processus et au commencement du projet dans son ensemble, l'objectif étant d'orienter d'emblée la mise en œuvre dans la bonne direction. Sous la direction et le contrôle du (de la) Chef de la Section de la gestion du programme, il est proposé de pourvoir deux nouveaux emplois de temporaire. Les deux titulaires seraient chargé(e)s de gérer les contrats conclus avec la société de conception, la société en charge de la gestion du programme et la société de gestion des risques.

42. En outre, il est proposé de pourvoir trois nouveaux emplois de temporaire pour l'appui opérationnel dans divers domaines. Chacun des titulaires devra directement rendre compte à son chef de service ou de section, selon le dispositif d'encadrement existant à l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour assurer la réalisation des objectifs opérationnels, et rendre compte, par ailleurs, au (à la) Chargé(e) de projet pour ce qui est des objectifs stratégiques relatifs au projet et des activités courantes.

43. On trouvera aux paragraphes 37 et 38 ci-dessus des indications sur l'emploi d'informaticien(ne) à la classe P-4. L'emploi de spécialiste de la gestion des installations (P-3) devra être pourvu en 2023 pour faire en sorte que les objectifs liés à l'exploitation sur le long terme et à la maintenance soient atteints et pour assurer la coordination de l'action sur le site vaste et complexe du bâtiment existant avec la société de conseil en architecture et conception technique, au moment où celle-ci commencera d'intervenir à l'intérieur de l'installation opérationnelle.

44. Dans le précédent rapport d'étape, il avait été proposé de créer, en 2022, un emploi de temporaire d'agent(e) responsable de la sécurité (P-3) pour assurer la coordination des aspects de la conception ayant trait à la sécurité, en particulier dans le cadre du plan directeur, mais la création de ce poste n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246. Toutefois, compte tenu de l'importance que revêt la sécurité physique dans toutes les dimensions de la conception du projet, à savoir le contrôle des accès tant pour les piétons que pour les véhicules, la coordination avec les autorités du pays hôte en ce qui concerne la planification des travaux le long des limites du complexe de l'ONU et les critères de sécurité propres à la gestion des installations de conférence, il est impératif que l'emploi soit pourvu en 2023, au commencement de la phase de conception.

45. On trouvera dans le tableau 5 une grille indiquant la durée proposée de chaque emploi, ainsi que les emplois supplémentaires qu'il est proposé de créer aux futures phases du projet. Sauf mention contraire, les emplois sont requis pour les deux options, A et B.

Tableau 5
Emplois de temporaire qu'il est proposé de créer au sein de l'équipe de gestion durant toute la durée du projet

No.	*Position*	*Classe*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*
	Équipe de direction										
1	Chargé(e) de projet	D-1									
2	Assistant(e) administratif(ve)	AL									
	Conception et construction										
3	Chef de la Section de la conception et de la construction des locaux	P-5									

No.	*Position*	*Classe*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*
4	Architecte de projet (noyau et enveloppe)[a]	P-4									
5	Architecte de projet (espaces intérieurs et accessibilité)	P-3									
6	Architecte de projet (espaces extérieurs et durabilité)	AN									
7	Ingénieur(e) de projet (mécanique)	P-4									
8	Ingénieur(e) de projet (énergie et durabilité)	P-3									
9	Ingénieur(e) de projet (systèmes audiovisuels)	AN									
10	Assistant(e) administratif(ve)	AL									
	Gestion du programme										
11	Chef de la Section de la gestion du programme	P-5									
12	Responsable des marchés	P-4									
13	Surveillant(e) de travaux (architecture)	AN									
14	Surveillant(e) de travaux (infrastructure mécanique, installations électriques et plomberie)	AN									
15	Attaché(e) d'administration	AN									
16	Spécialiste du budget[a]	P-2									
17	Assistant(e) administratif(ve)	AL									
	Appui opérationnel										
18	Spécialiste des achats	P-4									
19	Spécialiste des services de conférence	P-4									
20	Spécialiste de la gestion des installations	P-3									
21	Informaticien(ne)	P-4									
22	Agent(e) responsable de la sécurité physique[a]	P-3									
23	Agent(e) de sécurité (x3)	AL									
24	Coordonnateur(trice) de projet (Siège de l'ONU)	P-4									

[a] Option B seulement

46. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un organigramme actualisé de l'équipe de gestion du projet.

B. Coordination avec le pays hôte

47. Durant la période considérée, une coordination intensive a été déployée entre la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le (la) Directeur(trice) de l'administration, en leur qualité respective de maîtresse d'ouvrage du projet et de responsable de l'exécution du projet, ainsi qu'avec le gouvernement du pays hôte en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures et des services dont le projet pourrait bénéficier à la fois directement et indirectement.

48. Le 28 juillet 2022, le Président du Kenya a inauguré la Nairobi Expressway, un axe routier reliant l'aéroport international Jomo Kenyatta et la zone adjacente au complexe de Gigiri. L'Expressway permet de se rendre à l'aéroport en vingt minutes environ depuis le complexe des Nations Unies, alors que ce trajet pouvait prendre plusieurs heures avant sa construction.

49. Cette amélioration notable de l'infrastructure routière et la mise en place à l'aéroport de guichets supplémentaires réservés aux diplomates pour l'accomplissement des formalités de passage aux frontières faciliteront les voyages effectués en vue d'assister aux conférences tenues sur le complexe de Gigiri et permettront d'accueillir un nombre plus important de participants, comme attendu dans les prochaines années.

50. En juillet 2022 également, le Gouvernement kényan a créé un bureau interinstitutions de facilitation, qui est un guichet unique offrant des services publics à l'ONU et à son personnel sur le complexe de Gigiri. Cette mesure importante a permis d'accélérer la fourniture de services tels que la délivrance de visas, le prélèvement des droits de douane et les demandes d'exonération fiscale. Ce nouveau bureau facilite les travaux menés par l'ONU au Kenya en général et profitera directement au projet en garantissant aux sociétés prestataires et aux fournisseurs la possibilité d'importer des matériaux de construction non disponibles sur place par l'accomplissement de formalités administratives réduites au minimum.

51. En ce qui concerne les infrastructures du pays hôte qui se trouvent à proximité immédiate du complexe de Gigiri, des représentants de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Nairobi participent régulièrement aux réunions du Comité permanent kényan ad hoc afin, entre autres, d'examiner les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'investissement concernant les installations de conférence. Les autorités nationales se sont engagées à installer un autre dispositif d'alimentation électrique sur le complexe de l'Office des Nations Unies, ce qui représentera une source d'énergie auxiliaire non négligeable en cas de panne lors d'une conférence.

52. En outre, le Ministère des affaires étrangères a annoncé en septembre 2022 que United Nations Avenue serait élargie et améliorée pour devenir une route à double chaussée. Cette transformation bienvenue a été intégrée aux plans de situation figurant dans le présent rapport. Le réaménagement de cet axe facilitera les voies de virage et la formation de files d'attente des autocars, taxis et autres véhicules durant les périodes chargées en conférences. La route à double chaussée et la proposition de déplacer l'entrée principale des services centraux de l'ONU au nord de son emplacement actuel permettront de créer les zones d'espacement requises entre le complexe et les entités voisines.

IV. Gestion des risques

53. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général, l'équipe de projet de l'Office des Nations Unies à Nairobi entend, en conjonction avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, engager une société indépendante de gestion des risques afin d'aider l'équipe à déterminer et évaluer les risques avant qu'ils n'apparaissent, de sorte à planifier et mettre en œuvre les mesures d'atténuation d'un bout à l'autre du projet et à préserver la réalisation des objectifs fixés. Afin de contribuer à la prise de décisions éclairées, en toute indépendance, par la maîtresse d'ouvrage du projet, le (la) responsable de l'exécution du projet et d'autres responsables institutionnels, la société établira des rapports indépendants qui mettront en évidence les risques encourus et les mesures proposées pour les garder sous contrôle.

54. La société indépendante de gestion des risques fournira, entre autres services, un spécialiste de la gestion des risques attaché au projet, qui intègrera l'équipe de projet à l'Office des Nations Unies, afin de disposer d'informations en temps réel sur l'avancement du projet et d'être à même de rencontrer directement les responsables de la gestion des risques sur place ; de cette façon, il pourra veiller à ce que

l'inventaire des risques soit tenu à jour et administré et à ce que les responsables de la gestion des risques s'acquittent de leurs obligations en matière de définition, d'évaluation (réévaluation) et d'atténuation des risques, dans les limites de leurs attributions.

55. Une fois le processus de conception enclenché, l'équipe de projet de l'Office des Nations Unies à Nairobi établira un inventaire intégré des risques, qui servira de base aux analyses qu'effectuera la société indépendante de gestion des risques. Les futurs rapports du Secrétaire général fourniront des informations détaillées sur les principaux risques liés au projet et sur les plans d'intervention que l'équipe aura élaborés en vue de leur atténuation. Une fois que le coût global maximum et la stratégie de mise en œuvre du projet auront été approuvés par l'Assemblée générale, les futurs rapports présenteront également les résultats des évaluations des risques, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, résultant de simulations par la méthode de modélisation des risques de Monte Carlo, dont des histogrammes décomposant les coûts et indiquant la probabilité d'achèvement du projet selon le calendrier et le budget approuvés.

V. Avancement du projet

56. Au cours de la période considérée, l'Office des Nations Unies à Nairobi a de nouveau sollicité les services d'un cabinet d'architecture et de conception technique pour, entre autres, ajuster et développer le plan directeur présenté dans le rapport précédent ; retoucher les options en fonction des besoins opérationnels de l'Organisation qui ont été réaffirmés et renforcés ; présenter une mise à jour des prévisions de dépenses et les stratégies de mise en œuvre ajustées pour chaque option envisagée. Les résultats détaillés des travaux effectués pendant la période de juillet à août 2022 figurent dans le présent document.

A. Plan directeur ajusté

57. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a exposé les principes fondamentaux d'élaboration du plan directeur du complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/400, fig. II). Au cours de la période considérée, ces principes ont été confirmés, puis ajustés et développés dans le cadre du projet d'investissement dans les installations de conférence. L'équipe du projet a collaboré étroitement avec l'équipe du projet des bâtiments A à J, afin de s'assurer que les éléments de ce dernier soient pleinement et parfaitement intégrés dans le plan directeur global.

58. Les éléments conceptuels du plan directeur qui ont été définis dans le rapport précédent puis précisés sont les suivants :

a) **Environnement** – Alors que le plan précédent prévoyait des travaux de construction assez importants dans la partie nord de la principale installation de conférence (option A) et une extension de la partie ouest via l'ajout de quatre autres grandes salles polyvalentes (option B), l'empreinte environnementale de la présente proposition (pour les deux options) a été considérablement réduite en réutilisant des espaces existants non envisagés auparavant ; en maximisant l'utilisation des espaces intérieurs/extérieurs avec une empreinte environnementale réduite ; en utilisant le toit actuel du centre de conférence pour les nouvelles extensions de toiture et, pour l'option B, en scindant les quatre grandes salles polyvalentes en une série de plus petites structures au sein du nouveau parc d'exposition, y compris de petits bâtiments multifonctionnels semi-fermés, ce qui permet de limiter ainsi les perturbations et d'intégrer les plans et la circulation dans le paysage ancien existant ;

b) **Conditions et contexte du site** – L'équipe du projet a effectué un relevé initial des niveaux de topographie et a utilisé l'inclinaison naturelle du site à l'avantage du concept global, c'est-à-dire en remblayant certaines parties de la zone centrale pour pouvoir les réutiliser ensuite. En outre, dans cette proposition, les points d'accès publics et les zones de service sont situés de manière optimale par rapport aux zones de service existantes dans le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin d'assurer une harmonie globale avec l'environnement existant ;

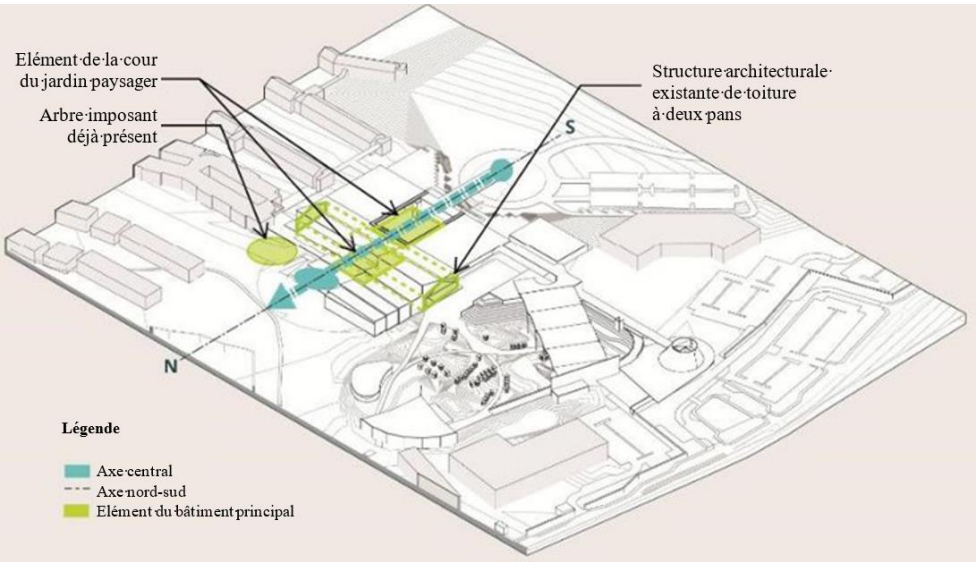
c) **Sécurité** – Les points d'accès pour les véhicules et les piétons ont été revus et ajustés le long du périmètre ouest. La présente proposition vise à séparer les points d'entrée et de sortie du personnel, des personnalités importantes, des représentants, des visiteurs et des prestataires de services afin d'améliorer l'efficacité du traitement des différents groupes d'usagers tout en renforçant la sécurité. La proposition prévoit également une distance de sécurité adjacente à l'avenue des Nations Unies ;

d) **Séparation public/privé** – Des améliorations ont été apportées par rapport à la proposition précédente en ce qui concerne la création d'une séparation claire et gérable entre les espaces publics, les zones de conférence et les espaces de travail (par exemple, les bureaux). La proposition actuelle est conçue pour soutenir les activités du complexe à la fois pendant les grands sommets, lorsque des capacités supplémentaires sont nécessaires, et pendant le cycle normal de conférence.

59. La figure II montre que l'axe nord-sud et la cour principale arborée qui s'y trouve sont un élément clé du cadre d'organisation initiale du complexe. La prise en compte de cet élément, ainsi que son intégration aux nouvelles installations de conférence, permettront de respecter les principes de la planification initiale et de reproduire la disposition en miroir du centre de conférence existant. À cet égard, la nouvelle extension des ailes nord et ouest du centre de conférence actuel sera compensée par la conservation d'un grand et bel arbre au nord-est. L'axe central servira de principal point d'orientation pour les usagers, reconfiguré en partie pour offrir une rampe d'accès universelle et un accès par ascenseur ainsi qu'une nouvelle protection contre les intempéries qui laissera passer une lumière naturelle filtrée, une ventilation naturelle et sera multifonctionnelle. Il est prévu que cet espace dynamique continue d'être considéré comme le centre névralgique du complexe.

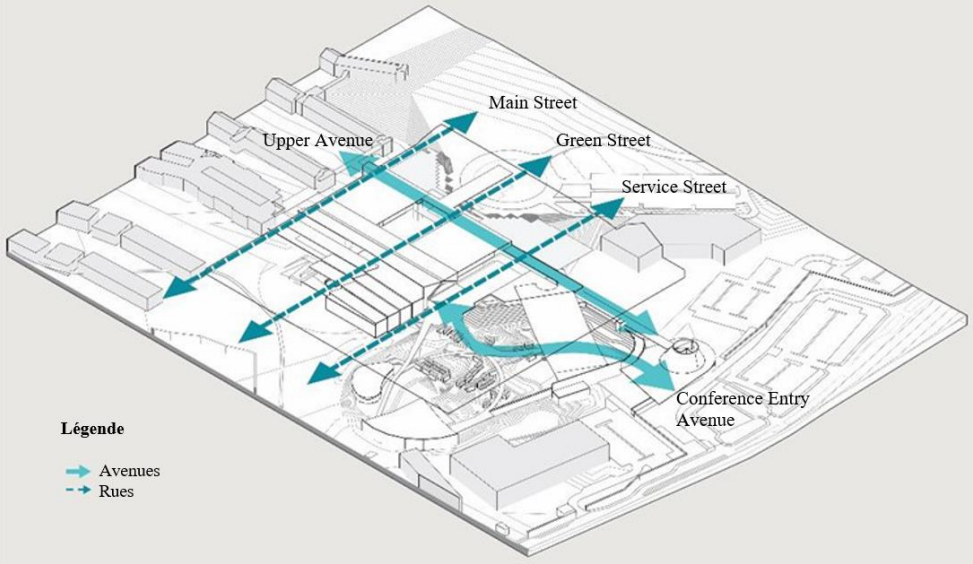
Figure II

Vue du plan directeur, illustrant les axes nord-sud et est-ouest prédominants du complexe actuel, ainsi que d'autres éléments importants à conserver



60. On trouve à la figure III l'introduction d'un nouvel axe d'entrée dans les installations de conférence, qui présente le double avantage, par rapport aux conditions existantes, de réduire considérablement (de plus de moitié) la distance de marche entre le périmètre public et le point d'entrée principal et de créer une séparation formelle et sécurisée entre les participants à la conférence et le personnel de l'ONU. Cela permettra d'organiser les manifestations de plus grande envergure exigés par les utilisateurs finaux et de permettre à la société civile d'accéder plus facilement au complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, où siègent les processus intergouvernementaux du PNUE et d'ONU-Habitat. Cette innovation permettra également de disposer d'une vitrine plus imposante, tournée vers le public, pour le Siège de l'Organisation des Nations Unies en Afrique et sera l'occasion de toucher et de sensibiliser plus facilement la population locale en établissant un nouveau centre des visiteurs à la nouvelle entrée principale des participants à la conférence et des visiteurs.

Figure III
Vue du plan directeur, illustrant la nouvelle voie d'accès et l'entrée depuis l'avenue des Nations Unies



61. Outre les avantages environnementaux liés à la réduction de l'empreinte de chaque bâtiment, en particulier des nouveaux éléments de construction, l'avantage plus large et plus formel de cet ajustement est que les nouveaux bâtiments ont une échelle plus appropriée et sont plus espacés, ce qui est conforme au style du complexe actuel de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Cette importante caractéristique est unique au sein du système des Nations Unies, en particulier dans les quatre sièges mondiaux, étant donné les conditions climatiques très favorables à Nairobi qui permettent d'ériger des bâtiments de plus petite taille et, en général, à moindres frais. Cela permet à l'Office des Nations Unies à Nairobi, en tant que centre de conférence, de bénéficier d'une flexibilité maximale pour répondre aux besoins en constante évolution de ses clients.

62. On relèvera à la figure IV une caractéristique essentielle du site actuel de l'Office des Nations Unies à Nairobi : la possibilité d'une connexion continue avec la nature à l'intérieur des bâtiments et dans les zones de circulation. Il est proposé de faire fond sur ce principe, les trois façades de la nouvelle extension nord et les nouvelles installations du parc d'exposition ouest devant s'inscrire de façon ininterrompue dans l'espace naturel, l'idée étant d'inviter l'extérieur à l'intérieur, dans la mesure du possible, par la création de liens visuels et physiques forts avec le paysage naturel environnant. En outre, des voies de circulation y sont tracées pour permettre un contact direct avec la nature lors des déplacements entre les bâtiments.

63. Les caractéristiques environnementales spécifiques du plan directeur ajusté sont les suivantes :

a) **Cours du jardin central** – Elles seront conservées et réaménagées pour servir de principal axe de circulation verticale et horizontale, reliant les espaces et établissant des connexions universellement accessibles entre tous les niveaux des infrastructures, améliorant les connexions avec les jardins naturels voisins, grâce à la création de places assises, de zones de détente et d'espaces de détente dans l'atrium ;

b) **Jardins nord** – Les jardins nord sont considérés comme l'un des biens les plus précieux du complexe en raison de la beauté du paysage naturel. Cependant, cette zone est peu accessible et ne s'intègre pas bien dans le continuum du complexe. Les

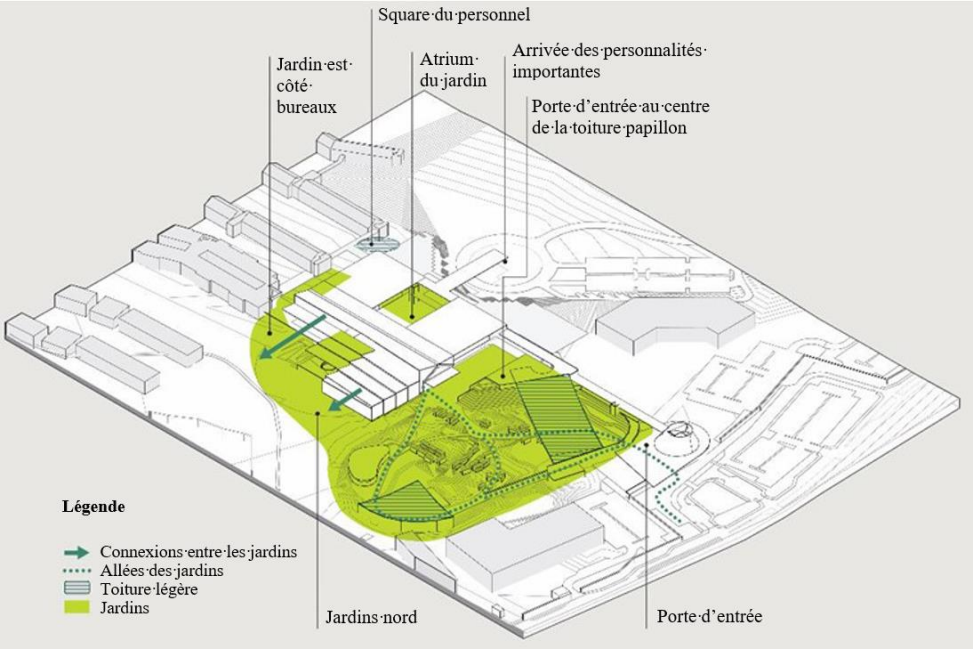
jardins offrent de belles vues sur un lac et une rivière situés sur le périmètre du complexe, des zones de végétation sauvage, des arbres plantés par des dignitaires et des invités d'honneur, et de longues rangées d'arbres bien enracinés. L'extension des cours du jardin central vers le nord renforcera les liens entre la « rue principale » existante (qui s'étend d'est en ouest), les cours centrales nouvellement et universellement accessibles sur l'axe principal et cette ressource paysagère naturelle sous-utilisée ;

c) **Espaces polyvalents ouest** – La proposition prévoit des toitures escamotables et légères au-dessus de pavillons multifonctionnels protégés contre les intempéries, avec des capacités de conférence complètes et une configuration multiple. Ces espaces éviteront au PNUE, à ONU-Habitat et à d'autres usagers d'avoir à utiliser des installations temporaires et pourront redevenir un espace extérieur couvert en dehors des manifestations. L'aménagement de la zone se traduirait également par la construction et la rénovation complètes de l'infrastructure du site, y compris les murs de soutènement, l'évacuation des eaux, l'eau grise potable et recyclée, les eaux d'extinction d'incendie, les revêtements de surface polyvalents (pavage, dallage), l'infrastructure électrique et les technologies de l'information ;

d) **Espace tampon entre les bureaux du personnel dans l'est du complexe** – Dans le cadre de l'aménagement du site central, les connexions aux bureaux voisins et aux autres zones du site seront facilitées par des zones de circulation dans les jardins ;

e) **Jardins d'arrivée (sud et ouest)** – Dans le cadre de l'expérience vécue par les visiteurs et le personnel, il est possible de rallier le campus central en passant par les jardins environnants, ce qui permet d'organiser des activités en petits groupes et des manifestations en rapport avec la nature dehors, dans le cadre d'une série d'expériences autour de l'environnement, ce qui est essentiel pour les conférences qui portent sur l'environnement.

Figure IV
Vue du plan directeur, illustrant l'échelle appropriée des bâtiments et la forte connexion avec l'environnement naturel.



B. Options du projet ajusté

64. Étant donné que les besoins opérationnels sous-jacents destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence restent inchangés depuis le précédent rapport du Secrétaire général, les options envisagées pour remédier aux lacunes actuelles sont également restées cohérentes dans le présent rapport. Toutefois, conformément au mandat de l'Assemblée générale tel qu'énoncé dans sa résolution 76/246, les deux options présentées précédemment ont été ajustées et présentées une nouvelle fois dans le présent rapport. En résumé, les deux options présentent une meilleure empreinte et sont donc aussi économiques que possible, tout en répondant aux exigences de l'Organisation.

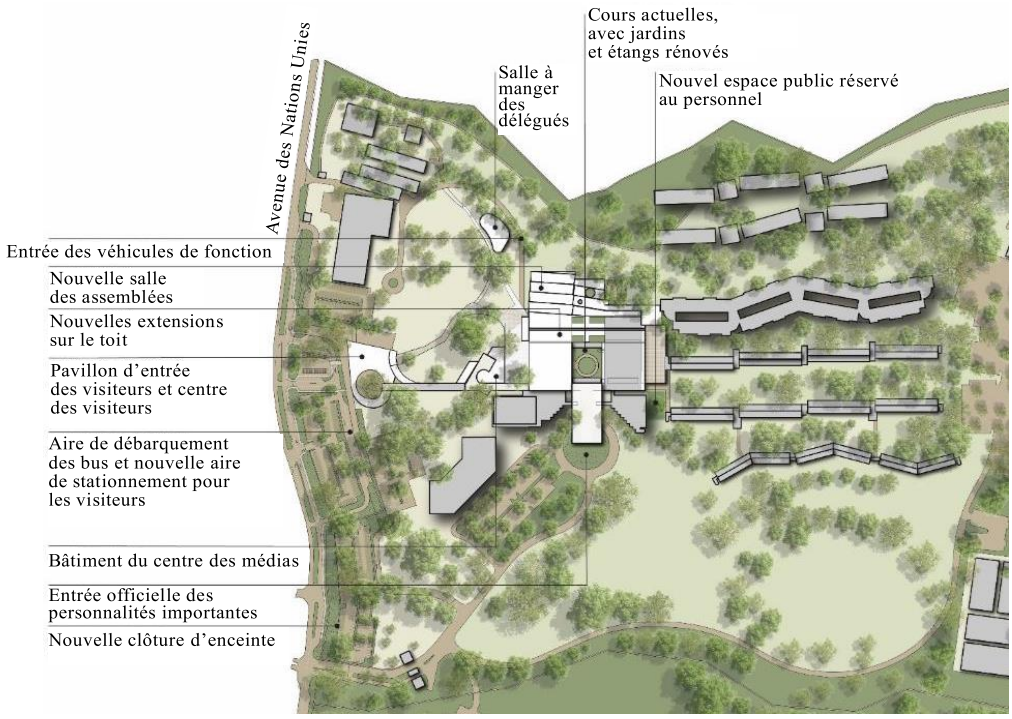
65. En outre, chacune des deux options est présentée avec autant de détails (c'est-à-dire que les deux options sont traitées de la même manière en termes de niveau d'information disponible pour examen par l'Assemblée générale).

1. Version révisée de l'option A (7 000 participants)

66. Pour ce qui est de l'option A, on utilise le bâtiment des conférence existant, le site environnant et les structures réutilisables (voir fig. V et VI). Les installations seront réagencées, les espaces internes seront optimisés et toute la structure ainsi que tous les systèmes du bâtiment seront entièrement améliorés, de sorte à les mettre en conformité avec toutes les normes de construction actuelles, afin de prolonger leur durée de vie nominale. Les travaux de construction proposés permettront d'augmenter la capacité, le but étant de répondre à la demande, par la création d'un étage supplémentaire et d'un espace au niveau du toit du bâtiment existant. L'option A comprend une nouvelle salle de réunion plénière pour l'Assemblée générale et des locaux auxiliaires à l'extrémité nord, et la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la sécurité des conférences en bordure du site, avec des itinéraires accessibles tout autour et dans les bâtiments. Les installations et les équipements prévus dans le cadre de l'option A peuvent permettre d'abriter des conférences réunissant 7 000 participants.

67. Les nouveaux bâtiments sont reliés par des itinéraires arborés. Une nouvelle esplanade du centre de conférence est reliée aux cours du jardin central, tenant séparés les membres du personnel de l'organisation et les participants aux conférences. L'actuelle « grande route » de l'Office est associée à une nouvelle « petite voie » qui se raccorde à un nouveau chemin piétonnier consacré aux délégués qui mène à la porte d'entrée en passant par une allée de jardin accessible, ainsi qu'aux bureaux du PNUE et d'ONU-Habitat et aux nouveaux bureaux proposés pour le personnel de l'Office. L'actuelle entrée principale du centre de conférence devrait être empruntée par les délégués et les personnalités importantes qui arrivent en voiture. Elle est élargie afin de la rendre plus adaptée aux arrivées des cortèges et aux arrivées protocolaires.

Figure V
Plan de situation montrant la version révisée de l’option A

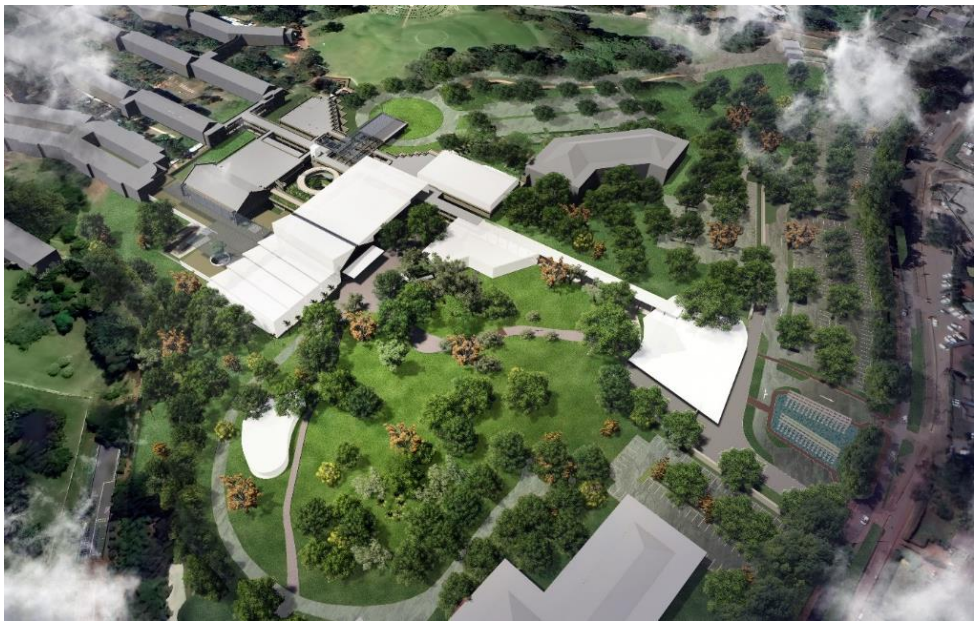


68. Le plan spatial proposé se ferait sur quatre niveaux existants, y compris des extensions sur le toit et un sous-sol sous les nouvelles extensions nord, en exploitant à la fois les ailes situées à l’est et à l’ouest et en améliorant l’utilisation de l’espace sur les vastes surfaces de plancher existantes. La forme résultant de la nouvelle construction allonge la zone des cours du jardin central, qui accueillera l’ensemble des circulations verticales et horizontales, ainsi que des espaces de détente en bordure, au moyen d’un réseau visible de rampes d’accès et de jardins verticaux arrangés pour faciliter les déplacements des participants aux conférences. La cour couverte servira de nouvel espace modulable et sera associée à des salons, des projets d’art environnemental et des jardins à tous les niveaux. Avec une nouvelle toiture légère reliant les zones d’arrivée, elle permettra à la lumière naturelle et aux brises de pénétrer. Cet atrium vivant et ce concept de toit vert constitueront un élément emblématique et central unifiant les anciennes et les nouvelles installations.

69. Les salles de réunion plénière existantes (salles de conférence 2 à 4), spacieuses et à double hauteur, seront divisées verticalement et horizontalement, afin d’enrichir le catalogue de salles utilisables et d’exploiter au mieux la structure actuelle. L’actuelle salle de conférence 1 devrait conserver un volume à double hauteur afin d’accueillir un nouveau hall d’entrée et un vestibule pour la nouvelle salle des assemblées. Les espaces du bâtiment existant seront réaménagés de sorte à créer un certain nombre de nouvelles salles de conférence et de locaux auxiliaires plus petits, avec des agencements modulables et dotés de nouveaux équipements et locaux de service aux normes, de voies de circulation accessibles, de salles dédiées aux réunions et aux comités des représentants, de bureaux, de salons et de zones d’attente. Avec ce nouvel aménagement de l’espace, chaque plaque de plancher devra être soigneusement agencée pour une souplesse maximale et afin de permettre diverses agencements et d’éventuelles extensions à l’avenir.

70. Les nouveaux travaux de construction proposés concernent une nouvelle salle des assemblées permettant d'accueillir les délégués participant aux conférences suivant un plan « 2+2 » (2 délégués à une table et 2 sièges pour les conseillers derrière eux), avec des vues sur les jardins au nord. Ce nouveau bâtiment viendra prolonger au nord la partie ouest de l'actuel centre de conférence, et étendre les connexions entre l'atrium et les jardins nord. La nouvelle structure servira de toile de fond visuelle au parc d'exposition et se placera dans le champ visuel entre les parties les plus publiques de l'installation et les espaces plus privés (y compris les espaces réservés au personnel, situés à l'est).

Figure VI
Vue aérienne de la version révisée de l'option A



71. Les installations rénovées et les éléments nouvellement construits seront reliés de manière transparente par des voies de circulation et des rampes très visibles et accessibles à tous, qui permettront de relier l'entrée des personnalités importantes aux nouvelles installations situées sur le toit, de descendre vers les jardins de la cour et de rejoindre le paysage naturel au nord. Cette approche favorise la visualisation et l'intégration de technologies durables, d'événements et d'éléments paysagers dans une installation unique, discernable et à la pointe de la technologie, le tout sous un même toit.

2. Version révisée de l'option B (9 000 participants)

72. L'option B s'inspire des concepts du plan directeur et du bâtiment des conférences de l'option A (voir fig. VII et VIII). L'option B est proposée comme une version perfectionnée et modulable de l'option A. On y prévoit les installations et les équipements nécessaires pour accueillir 2 000 participants supplémentaires, soit un total de 9 000 personnes.

73. En résumé, les éléments suivants sont repris de l'option A dans l'ensemble de l'option B :

a) Rénovation des installations de conférence existantes afin d'augmenter les surfaces utiles tout en réhabilitant la structure, le but étant de se conformer aux codes actuels de la construction ;

b) Nouveau bâtiment dédié à la sécurité des conférences en bordure du site, avec de nouveaux itinéraires accessibles ;

c) Plan directeur relatif à la circulation vers l'ensemble du campus et création d'une nouvelle route secondaire ;

d) Amélioration de la partie réservée aux arrivées protocolaires des délégués et des personnalités importantes à l'entrée principale ;

e) Construction de nouveaux étages sur les toits actuels, le but étant de créer divers petits espaces de conférence polyvalents ;

f) Centralisation des services de conférence et des locaux de service pour les interprètes ;

g) Éléments conceptuels relatifs à la connexion des chemins pour la circulation et les espaces communs traversant la zone des cours du jardin central ;

h) Une nouvelle toiture légère et emblématique, au-dessus des cours du jardin central, qui relie la zone d'arrivée et le toit sur lequel sont posés des panneaux solaires, connecte les bâtiments anciens et les nouveaux, et offre un espace d'exposition pour les arts environnementaux ;

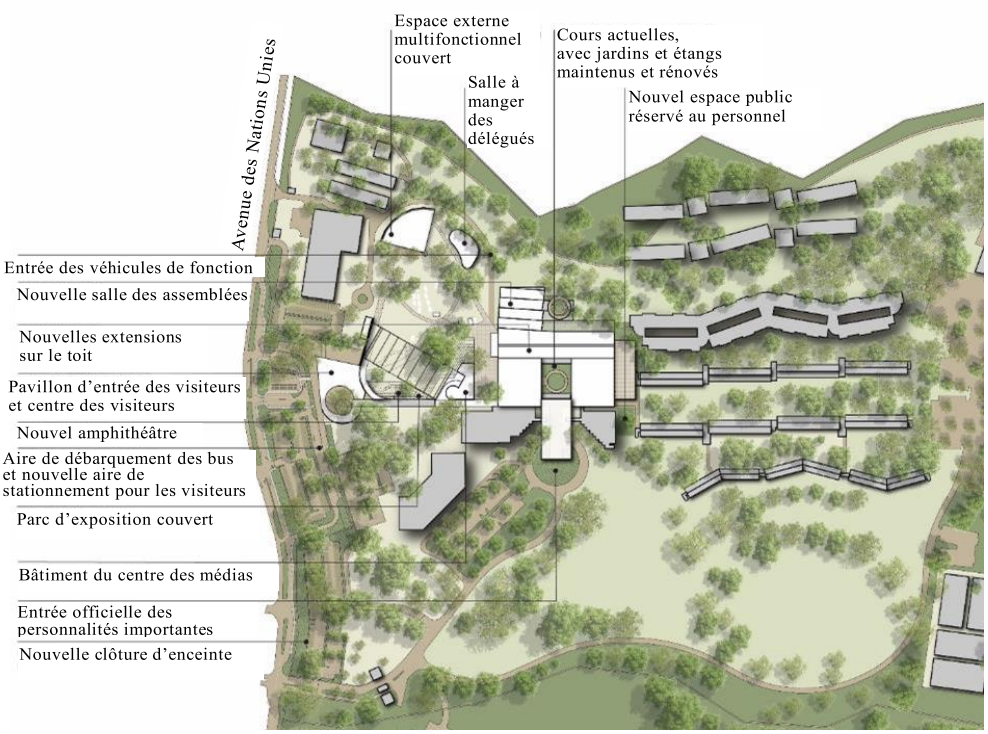
i) Centrale solaire sur une toiture légère reliant les nouvelles et les anciennes structures sous un même toit, avec production d'énergie visible et champs de production ;

j) Bâtiment en « mode jardin » permettant de passer d'une utilisation maximale à une utilisation moyenne ;

k) Concept écologique emblématique d'un bâtiment paysager qui intègre visuellement la technologie, les manifestations durables et le programme en reliant les espaces du toit à l'atrium et aux paysages environnants.

74. Les nouveaux travaux de construction proposés diffèrent de ceux de l'option A dans la mesure où l'objectif ici est d'enrichir le catalogue d'espaces utilisables. Des terrains supplémentaires doivent donc être mobilisés dans le cadre du projet. Conformément au plan directeur général, il est proposé un site convenable à l'ouest des installations de conférence existantes, qui se trouve dans le site proposé pour l'espace vert aménagé, rendu disponible par la démolition des bâtiments A à J. L'impact global d'une telle décision doit être pris en compte dans le plan directeur, en tenant compte de l'emplacement et de l'accès aux autres projets de l'Office, tels que le projet de démolition des bâtiments adjacents et la construction de nouveaux immeubles de bureaux. La figure VII montre une vue schématique de l'option B.

Figure VII
Plan de situation montrant la version révisée de l’option B



75. Dans l’option A, les travaux de construction au nord concernent une nouvelle salle des assemblées pouvant accueillir 252 délégués suivant un plan « 2+2 ». L’actuelle salle de conférence 2 sera entièrement rénovée et reconfigurée pour accueillir 252 délégués suivant un plan « 1+1 ». En outre, les travaux de construction à l’ouest concerneront diverses installations polyvalentes et des installations d’exposition plus grandes. Les locaux à construire doivent être légers, adaptables et extensibles, et présenter un profil structurel minimal, le but étant d’en réduire le coût et la complexité. Les bâtiments seront sécurisés, offriront une protection adéquate contre les intempéries et seront connectés avec les jardins, offrant ainsi des espaces de détente et des chemins vers la partie ouest. L’aménagement comprend la construction et la rénovation complètes des infrastructures du site : murs de soutènement, drainage des eaux, infrastructures relatives à l’eau potable et aux eaux grises recyclées, bouches d’incendie, revêtements de sol et pavés polyvalents, infrastructures électriques et informatiques.

Figure VIII
Vue aérienne de la version révisée de l'option B



76. Les installations rénovées et les nouveaux bâtiments seront reliés de manière transparente par des voies de circulation et des rampes très visibles et accessibles à tous, qui permettront de relier l'entrée des personnalités importantes aux nouvelles installations situées sur le toit, de descendre vers les jardins de la cour et de rejoindre le paysage naturel au nord. Cette approche favorise la visualisation et l'intégration de technologies durables, d'événements et d'éléments paysagers dans une installation unique, discernable et à la pointe de la technologie, le tout sous un même toit.

77. Au cours de la période considérée, l'un des principaux objectifs de l'équipe de conception était d'affiner et de développer le concept de planification de ce que l'on appelle désormais le parc d'exposition. Le but de la conception est de réutiliser autant que possible le paysage naturel et de créer pour les délégués une nouvelle entrée menant aux principales installations de conférence. Compte tenu de la beauté naturelle du site et du fait qu'il s'agissait de l'emplacement initial du siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement depuis 1974, le parc offre une expérience intéressante aux visiteurs et constitue un symbole du centre de conférence revitalisé et modernisé qui préserve et fait valoir son cadre naturel.

C. Stratégie et calendrier d'exécution d'un projet du projet révisés

Stratégie d'exécution

78. Les stratégies d'exécution des options A et B sont à peu près les mêmes, avec toutefois des différences mineures. Les deux options tiennent pleinement compte du site existant, y compris de sa topographie et de ses infrastructures, ainsi que des activités de construction en cours liées au remplacement des bâtiments A à J. Un accent particulier a été mis sur la démolition des immeubles de bureaux existants afin d'exploiter les espaces ainsi créés pour y développer les futures infrastructures du parc d'exposition.

79. Si l'Assemblée générale approuve l'option A, la phase de construction des premiers travaux comprendra l'édification d'une installation de conférence temporaire qui abritera des locaux transitoires sur le site du parc d'exposition, du côté

ouest du complexe. Si l'Assemblée générale approuve l'option B, les locaux transitoires ne seront pas nécessaires, mais la durée globale de la construction sera légèrement plus longue que pour l'option A, ce qui se traduira par un calendrier global à peu près identique pour les deux options.

80. Les deux options comprennent les phases de construction suivantes :

a) Premiers travaux (également appelés travaux de base) : démolition des infrastructures existantes du site et construction de nouvelles infrastructures le long de la partie ouest du site. Ces travaux comprennent le drainage du site, les infrastructures relatives à l'eau potable et aux eaux usées, les infrastructures électriques et informatiques (voie d'accès), le nivellement du sol et les modifications du périmètre sécurisé de l'Office le long de l'avenue des Nations Unies. La phase des premiers travaux est directement liée à la stratégie de mise en œuvre du projet de remplacement des bâtiments A à J. Une fois la démolition des immeubles de bureaux commencée, les grands travaux de construction liés à la démolition modifieront irrévocablement le site. Par conséquent, les premiers travaux du projet d'installations de conférence devraient commencer en même temps que les travaux relatifs aux bâtiments A à J, afin d'éviter l'arrêt des travaux à la fin du projet de construction de ces bâtiments, ce qui impliquerait de les refaire conformément à une nouvelle conception du projet d'équipement des facilités de conférence ;

b) Nouveau bâtiment : construction de nouveaux bâtiments sur toutes les parties du site. Ces travaux comprennent un nouveau bâtiment pour l'enregistrement des délégués, un centre des visiteurs, une aire de stationnement, un bâtiment pour les médias, une salle à manger pour les délégués, une salle des assemblées et des salles de conférence sur le toit au-dessus de la zone de conférence ouest ;

c) Rénovation des bâtiments existants : rénovation complète (également appelée « rénovation en profondeur ») de tous les bâtiments existants dans le cadre du projet. Ces travaux comprennent la rénovation et la reconfiguration des atriums centraux, des fontaines et des jardins ; toutes les pièces de l'actuel bâtiment abritant la cafétéria ; toutes les salles de la zone de conférence située à l'est ; la construction de nouvelles salles de conférence sur le toit, au-dessus de la zone de conférence située à l'est.

Calendrier

81. Le calendrier actualisé du projet est présenté sous forme de diagramme de Gantt (fig. IX) et de tableau (tableau 6).

Figure IX
Calendrier du projet

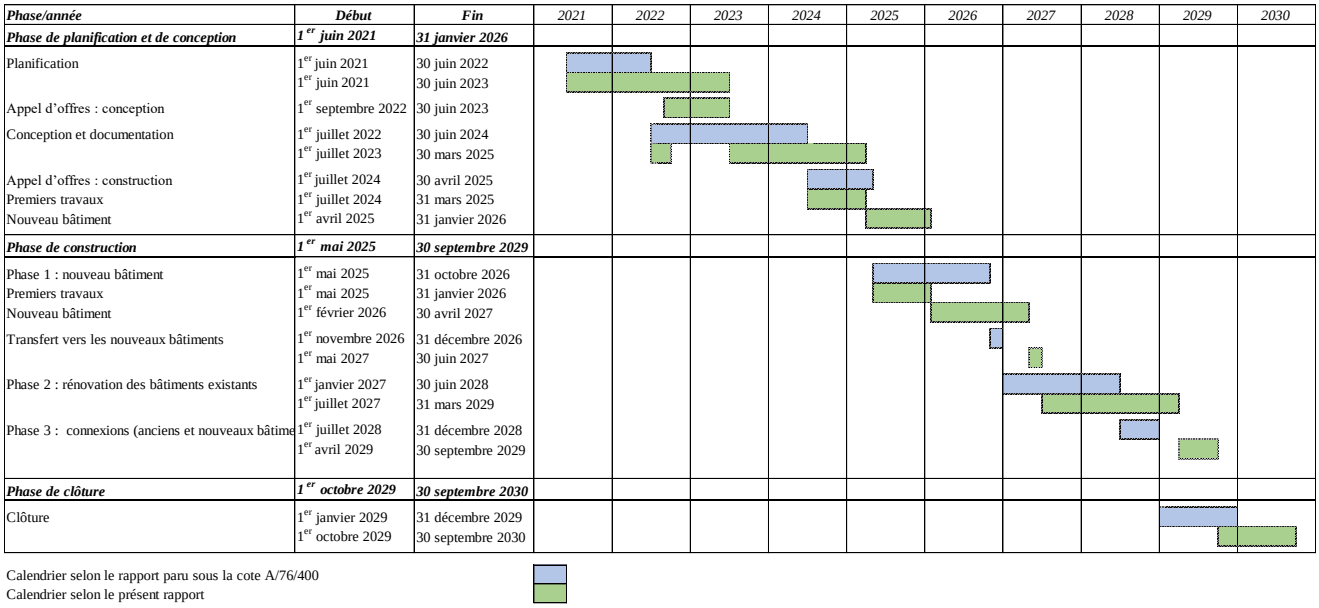


Tableau 6
Calendrier du projet

	A/76/400		*Présent rapport*		*Changements*	*Motif*
	Début	*Fin*	*Début (nouvelle date)*	*Fin (nouvelle date)*		
Phase de planification et de conception						
Planification	1er juin 2021	30 juin 2022	s.o.	30 juin 2023	1 an	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale
Appel d'offres : conception	s.o.	s.o.	1er septembre 2022	30 juin 2023	s.o.	Nouvel élément (pas d'incidence)
Conception et documentation	1er juillet 2022	30 juin 2024	1er juillet 2023	30 mars 2025	9 mois	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale
Appel d'offres : premiers travaux	s.o.	s.o.	1er juillet 2024	30 mars 2025	–	Nouvel élément (pas d'incidence)
Appel d'offres : construction	1er juillet 2024	30 avril 2025	1er avril 2025	30 janvier 2026	9 mois	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale

	A/76/400		*Présent rapport*		*Changements*	*Motif*
	Début	*Fin*	*Début (nouvelle date)*	*Fin (nouvelle date)*		
Phase de construction						
Phase 1 : premiers travaux	s.o.	s.o.	1er mai 2025	31 janvier 2026	–	Nouvel élément, mesure d'atténuation
Phase 1 : nouveaux bâtiments	1er mai 2025	31 octobre 2026	1er février 2026	31 juillet 2027	9 mois	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale
Transfert vers les nouveaux bâtiments	1er novembre 2026	31 décembre 2026	1er août 2027	30 septembre 2027	9 mois	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale
Phase 2 : rénovation des bâtiments existants	1er janvier 2027	30 juin 2028	1er octobre 2027	31 mars 2029	9 mois	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale
Phase 3 : connexions (anciens et nouveaux bâtiments)	1er juillet 2028	31 décembre 2028	1er avril 2029	30 septembre 2029	9 mois	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale
Phase de clôture						
Clôture	1er janvier 2029	31 décembre 2029	1er octobre 2029	30 septembre 2030	9 mois	Phase de conception pas encore autorisée par l'Assemblée générale

82. Au cours de la période considérée, alors qu'elle révisait et mettait à jour le calendrier du projet, l'équipe du projet a gardé à l'esprit le paragraphe 7 de la section IV de la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux et d'atténuer l'incidence que les retards pourraient avoir sur les coûts et les délais d'achèvement du projet. En conséquence, l'équipe du projet a eu recours à deux innovations au cours de la période considérée : a) l'amélioration de l'avant-projet ou du plan directeur, dans toute la mesure possible, sans préjudice de toute décision future que l'Assemblée générale pourrait prendre en ce qui concerne l'approbation de l'une ou l'autre option ; b) l'introduction d'une phase de construction intitulée « premiers travaux » pour commencer la construction conformément au calendrier initial.

83. La phase des premiers travaux comprend la construction des nouvelles infrastructures prévues le long de la partie ouest du projet, y compris celles devant accueillir le nouveau parking, le bâtiment d'enregistrement des délégués et le centre

des visiteurs sur l'avenue des Nations Unies, ainsi que les préparatifs de terrassement et les infrastructures relatives à l'eau souterraine et aux eaux usées nécessaires dans la nouvelle zone du parc d'exposition. Quelle que soit l'option retenue par l'Assemblée générale, le Secrétariat estime qu'il est prudent de prévoir l'expansion du site à l'avenir, quelle que soit la date à laquelle les travaux de construction seront réalisés (même s'il serait beaucoup plus rentable de réaliser les travaux de construction en une seule fois).

84. Il est peut-être possible d'éviter tout nouveau retard par rapport au calendrier, mais cela ne peut être confirmé avant que le processus de conception ne soit bien avancé et qu'un calendrier plus détaillé des activités de construction ne soit élaboré par l'entrepreneur retenu. Conformément à la résolution, l'équipe du projet s'efforcera de réaliser les travaux de conception et de construction aussi rapidement que possible sans sacrifier la qualité, afin d'éviter toute hausse inutile des coûts.

85. Le calendrier proposé ci-dessus repose sur l'hypothèse que l'Assemblée générale approuve une option au cours de la partie principale de sa soixante-dix-septième session ou, au moins, autorise le Secrétariat à poursuivre les études techniques au cours de l'année 2023. L'Assemblée générale pourrait également envisager d'autoriser le Secrétariat à effectuer les études techniques de l'option B et de reporter sa décision quant à l'exécution des travaux de construction de cette option à une date ultérieure, mais au plus tard à la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session, en 2024 (toute décision prise après 2024 retarderait l'achèvement du projet et entraînerait des coûts supplémentaires).

Prochaines phases du projet

86. La phase de conception du projet n'a pas encore commencé. Tous les travaux de planification préliminaire (tels que le plan directeur et l'étude d'avant-projet) ont été réalisés uniquement par l'équipe du projet avec l'aide d'un cabinet d'architecture et de conception technique engagé exclusivement à cet effet. Au cours de la période considérée, les travaux relatifs au plan directeur ont donné lieu à des « études de masse », ce qui signifie que les dimensions globales des pièces ont été confirmées en utilisant uniquement des techniques générales d'aménagement de l'espace, ou des tests de conception, afin de valider le plan spatial pour répondre aux exigences organisationnelles. Les propositions de coûts contenues dans le présent rapport ont été établies sur la base d'estimations de haut niveau fondées sur les taux unitaires des tests de conception, tout comme la stratégie et le calendrier d'exécution.

87. Le Secrétariat sollicite l'approbation de l'Assemblée générale pour que la phase de conception puisse commencer. Entre-temps, afin d'accélérer l'exécution des travaux du projet, et conformément au paragraphe 7 de la section IV de la résolution 76/246 A, l'équipe du projet a anticipé le lancement de l'appel d'offres relatif aux travaux de conception architecturale et technique, à savoir une étude de marché et le lancement d'une manifestation d'intérêt dont la clôture est prévue avant la fin de 2022. Ces activités ont été menées sans préjudice des décisions qui seront prises à l'avenir par l'Assemblée concernant le cahier des charges du projet. Si les travaux sont approuvés pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, après le lancement de l'appel d'offres relatif aux études techniques au début de l'année 2023, ils pourraient commencer à la mi-2023.

VI. Dépenses et coûts du projet

A. Coût estimé

88. On trouvera dans le tableau 7 le récapitulatif du coût estimé de l'option A et de l'option B aux taux budgétisés de 2022.

Tableau 7
Coût estimé de l'option A en comparaison avec le rapport précédent
(En milliers de dollars des États-Unis)

Option A	*A/76/400*	*Présent rapport*	*Écart*	*Pourcentage*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)				
1. Coûts de construction : bâtiments	136 786,0	131 376,3	(5 409,7)	(4,0)
2. Services spécialisés				
2.1 Conseil en conception	14 651,0	13 901,4	(749,6)	(5,1)
2.2 Économie de la construction	2 442,0	2 274,8	(167,2)	(6,8)
2.3 Gestion de programme	2 442,0	2 274,8	(167,2)	(6,8)
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	963,0	884,6	(78,4)	(8,1)
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	683,9	631,9	(52,0)	(7,6)
3. Hausse des coûts	39 993,7	35 398,4	(4 595,3)	(11,5)
4. Imprévus	23 601,9	19 134,8	(4 467,1)	(18,9)
Total partiel (chapitre 33)	**221 563,5**	**205 877,0**	**(15 686,5)**	**(7,1)**
Chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi)				
5. Gestion de projet				
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	19 408,0	20 678,2	1 270,2	6,5
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	872,0	1 090,0	218,0	25,0
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	200,0	220,0	20,0	10,0
Total partiel (chapitre 29G)	**20 480,9**	**21 988,2**	**1 507,3**	**7,4**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]				
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	564,3	689,7	125,4	22,2
Total partiel (chapitre 34)	**564,3**	**689,7**	**125,4**	**22,2**
Total	**242 608,7**	**228 554,9**	**(14 053,8)**	**(5,8)**

Tableau 8
Coût estimé de l'option B en comparaison avec le rapport précédent
(En milliers de dollars des États-Unis)

Option B	*A/76/400*	*Présent rapport*	*Écart*	*Pourcentage*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)				
1. Coûts de construction : bâtiment	156 433,0	151 050,1	(5 382,9)	(3,4)
2. Services spécialisés				
2.1 Conseil en conception	17 328,0	16 615,6	(712,4)	(4,1)

Option B	*A/76/400*	*Présent rapport*	*Écart*	*Pourcentage*
2.2 Économie de la construction	2 888,0	2 718,9	(169,1)	(5,9)
2.3 Gestion de programme	2 888,0	2 718,9	(169,1)	(5,9)
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	963,0	1 063,4	100,4	10,4
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	782,0	755,3	(26,7)	(3,4)
3. Hausse des coûts	45 738,1	41 921,3	(3 816,8)	(8,3)
4. Imprévus	27 059,8	22 148,1	(4 911,7)	(18,2)
Total partiel (chapitre 33)	**254 079,9**	**238 991,6**	**(15 088,3)**	**(5,9)**
Chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi)				
5. Gestion de projet				
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	23 306,0	24 667,0	1 361,0	5,8
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	872,0	1 090,0	218,0	25,0
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	200,0	220,0	20,0	10,0
Total partiel (chapitre 29G)	**24 378,0**	**25 977,0**	**1 599,0**	**6,6**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)				
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)				
Total partiel (chapitre 34)	**564,3**	**689,7**	**125,4**	**22,2**
Total	**279 022,2**	**265 658,3**	**(13 363,9)**	**(4,8)**

89. Les tableaux 7 et 8 ci-dessus contiennent un récapitulatif du coût estimé de l'option A et de l'option B. À des fins de comparaison, ces estimations sont présentées en regard de celles figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/76/400).

90. L'écart par rapport aux coûts indiqués dans le rapport précédent résulte des efforts de conception entrepris au cours de la période considérée afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle possible de l'espace existant et de procéder à des essais d'aménagement pour chaque salle envisagée afin de garantir un maximum d'efficacité. Les coûts de construction des bâtiments ont ainsi été réduits de 4 % pour l'option A et de 3,4 % pour l'option B. La réduction proportionnelle moindre des coûts pour l'option B est imputable au plus faible pourcentage global de l'espace existant faisant l'objet de rénovations dans cette option que dans l'option A.

91. Les dépenses afférentes aux services spécialisés connexes, notamment aux services de conception, ont également été réduites d'un montant proportionnel aux coûts de construction des bâtiments, étant donné qu'elles sont estimées en pourcentage de ces coûts.

92. Une autre réalisation importante de l'équipe du projet au cours de la période considérée a été l'avancement du calendrier des travaux de construction par rapport à celui prévu précédemment, un pourcentage plus élevé des travaux étant menés plus tôt dans le calendrier. Il en est résulté un freinage significatif de la hausse des coûts (11,5 % pour l'option A et 8,3 % pour l'option B) et une réduction proportionnelle de la provision pour imprévus (18,9 % pour l'option A et 18,2 % pour l'option B). Les taux utilisés pour les imprévus restent inchangés dans le présent rapport. Ils sont de 10 % pour les nouvelles constructions et de 15 % pour les travaux de rénovation, conformément aux normes du secteur. La variation en pourcentage diffère donc légèrement pour l'option A et l'option B, étant donné le poids différent dans les deux

options des travaux de construction de nouveaux bâtiments et des travaux de rénovation des bâtiments existants, en plus du facteur hausse des coûts.

93. Les coûts de l'équipe de gestion de projet des Nations Unies et du personnel d'appui ont augmenté de 7,4 % pour l'option A et de 6,6 % pour l'option B, ce qui est dû au fait que l'Assemblée générale n'a pas autorisé le démarrage de la phase de conception du projet pendant la partie principale de sa soixante-seizième session. Le coût global de l'équipe de gestion du projet s'est accru proportionnellement au temps supplémentaire requis pour mener à bien le projet, soit 9 mois selon les estimations. Afin de minimiser l'incidence financière de ce retard, l'équipe du projet a choisi de procéder plus lentement que prévu au départ au recrutement du personnel initial en 2022. En outre, la taille totale de l'équipe pendant toute la durée du projet a été ajustée.

94. On trouvera à l'annexe II un plan de dépenses détaillé concernant l'option recommandée (option B), dans lequel figure le montant des dépenses prévues par catégorie et par année, de 2022 à la date d'achèvement du projet, en 2030. Les catégories de dépenses et la méthode suivie pour établir les prévisions correspondantes n'ont pas été modifiées depuis le rapport précédent, mais ont été mises à jour en fonction du plan révisé de dépenses, comme indiqué ci-dessous.

Services de construction

95. Le montant des ressources nécessaires pour couvrir le recours aux services d'entreprises de construction entre 2025 et 2029 s'élève à 131 376 300 dollars dans l'option A et à 151 050 100 dollars dans l'option B, hors imprévus et hausse des coûts. Ces montants seraient répartis comme suit : 97 064 300 dollars au titre de la construction de nouveaux bâtiments ; 5 000 000 dollars au titre des locaux transitoires ; 29 234 000 dollars au titre des technologies liées aux objectifs de « consommation énergétique nette zéro ». La répartition des ressources nécessaires pour les services de construction dans le cadre de l'option B est la suivante : 121 739 000 dollars au titre de la construction des nouveaux bâtiments et la rénovation des bâtiments existants ; 29 234 000 dollars au titre des technologies liées aux objectifs de « consommation énergétique nette zéro ». Aucun local transitoire n'est nécessaire pour l'option B.

96. Ces prévisions de dépenses, qui, dans certains cas, ont été affinées et ajustées depuis le rapport précédent, ont été calculées par application de coûts unitaires au mètre carré au plan spatial défini dans l'énoncé de conception du projet et à partir des données les plus précises dont on disposait concernant des projets comparables exécutés par le passé dans la région, notamment les plus récents chantiers d'envergure de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que des données pertinentes relatives à de précédents projets internationaux de même type. Dans le cas de la Commission, il s'agissait notamment de l'attribution d'un contrat pour le projet Africa Hall à Addis-Abeba en 2022, pour un montant conforme à l'estimation de l'ONU.

97. Deux ou trois contrats de construction devraient être nécessaires de 2025 à 2029, un pour les travaux préliminaires, un pour la construction des nouveaux bâtiments et un pour le volet rénovation, dont certaines parties peuvent être combinées si des économies d'échelle sont possibles. Le coût du matériel spécial, du mobilier, des déménagements vers des locaux transitoires et d'autres coûts liés aux travaux de construction, parfois désignés par le terme « dépenses connexes », sont pris en compte dans les prévisions de dépenses indiquées plus haut.

Services de conseil

98. Le montant des ressources nécessaires pour continuer de recourir aux services de consultants spécialisés déjà sous contrat et à des spécialistes externes pendant les phases de conception et de construction du projet, de 2022 à 2029, s'élève à 19 335 600 dollars pour l'option A et à 23 116 800 dollars pour l'option B, hors imprévus et hausse des coûts. Les domaines sur lesquels portent les quatre principaux contrats de services de consultants sont définis dans les paragraphes 128 à 135 du rapport précédent (A/76/400). Ces prévisions de dépenses ont été établies à partir d'un pourcentage des coûts commerciaux de construction, conformément aux normes appliquées dans le secteur et aux tendances observées dans des projets d'équipement comparables entrepris par l'Organisation.

Autres services

99. Le montant des ressources nécessaires pour couvrir les divers services requis au titre des activités de construction prévues, par exemple des services indépendants de contrôle et d'examen de la conception ou encore les licences d'utilisation de logiciels, s'élève à 631 900 dollars pour l'option A et 755 300 dollars pour l'option B.

Dépenses de personnel liées à la gestion du projet

100. Le montant des ressources nécessaires au titre de la gestion du projet s'élèvent à 21 988 200 dollars pour l'option A et à 25 977 000 dollars pour l'option B, hors hausse des coûts, et serviraient à couvrir les dépenses afférentes aux emplois de temporaire et les frais de voyage. La composition de l'équipe est indiquée dans les paragraphes 36 à 46 ci-dessus.

101. Des frais de voyages d'un montant de 220 000 dollars sont inclus dans les deux options. Ce montant est destiné à financer les déplacements de membres de l'équipe de projet entre Nairobi, New York, Genève et d'autres lieux d'affectation, selon les besoins, dans le cadre de la mise en commun des enseignements à retenir et des meilleures pratiques concernant le projet, en particulier pour ce qui est des pratiques et des technologies liées aux services de conférence. Il couvrirait aussi les voyages à Nairobi du personnel basé au Siège appelé à participer aux réunions de comités d'évaluation technique concernant la passation des marchés de conception et de construction, à définir des orientations techniques, à formuler des conseils et à assurer la supervision.

Imprévus

102. Le montant des ressources nécessaires au titre des imprévus pour la période 2025-2029 s'élève à 19 134 800 dollars pour l'option A et 22 148 100 pour l'option B, hors hausse des coûts. Pour déterminer le niveau de la réserve pour imprévus, un taux correspondant à 10 % des coûts de construction a été appliqué au volet « construction » du projet et à 15 % au volet « rénovation », ce qui correspond aux taux utilisés dans le secteur et à ceux qui ont été appliqués dans le cadre de récents projets d'équipement entrepris par l'Organisation.

103. Aucune réserve pour imprévus n'a été constituée en ce qui concerne les technologies liées aux objectifs de « consommation énergétique nette zéro ».

104. Le taux estimatif retenu pour le calcul de la réserve pour imprévus a également été examiné par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques auquel le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a fait appel pour d'autres projets d'équipement en cours à l'Organisation. Le taux proposé tient compte de l'analyse

intégrée des risques pour la stratégie et le calendrier d'exécution décrits dans les paragraphes 78 à 85 ci-dessus.

105. En application des résolutions 71/272 A et 72/262 A de l'Assemblée générale, relatives aux autres grands travaux de construction entrepris par le Secrétariat, les soldes non utilisés du fonds de réserve seront restitués aux États Membres à l'issue du projet.

Hausse des coûts

106. Le montant des ressources nécessaires pour couvrir la hausse des coûts anticipée sur la période 2025-2029 s'élève à 35 398 400 dollars pour l'option A et à 41 921 300 dollars pour l'option B. Il a été calculé par application d'un taux d'inflation de 6 % par an aux coûts de construction liés au projet, de juillet 2022 à la date prévue de début de chacun des deux contrats de construction. Ce taux d'indexation a été défini sur la base des tendances observées par le passé dans le secteur du bâtiment dans la région et des conseils spécialisés formulés par l'entreprise d'économie de la construction à laquelle le cabinet de conseil en conception a fait appel, la société indépendante d'estimation des coûts et le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques d'indexation. La provision pour hausse des coûts ne couvre pas les fluctuations des taux de change, auxquelles le projet est exposé.

107. En ce qui concerne l'incidence potentielle de la pandémie et d'autres crises mondiales qui ont perturbé le marché mondial en général, l'équipe du projet suppose, à des fins de planification, que le marché de la construction au Kenya se sera largement normalisé d'ici au début de la construction en 2025, c'est-à-dire qu'il aura retrouvé les tendances d'avant la pandémie. Toutefois, pour le présent rapport, le taux d'indexation a été augmenté de 0,5 % par rapport au taux précédemment retenu en raison des incertitudes persistantes pesant sur les marchés et touchant les prix du carburant, les coûts de main-d'œuvre et les matériaux de construction. D'autres facteurs peuvent influer de manière significative sur le taux de hausse des coûts de la construction dans la région, notamment la vigueur de la monnaie locale par rapport aux principales devises étrangères, qui pourrait avoir une incidence sur les prix des matériaux de construction importés ainsi que sur les coûts de la main-d'œuvre locale. L'équipe du projet continuera à suivre de près l'évolution du marché local et tout changement à même d'influer sur les coûts estimés du projet sera pris en compte dans les futurs rapports du Secrétaire général sur le projet.

Possibilités de recouvrement des coûts, de dons et de contributions en nature

108. Les sessions des organes sis à Nairobi (Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et Assemblée d'ONU-Habitat) et de leurs organes subsidiaires dont les réunions sont inscrites au calendrier officiel des réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies doivent se tenir à Nairobi en vertu de la règle du siège réaffirmée par l'Assemblée générale dans plusieurs de ses résolutions sur le plan des conférences et rappelée dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/76/400, par. 100). Maintenir des installations de conférence sûres, efficaces et adaptées au calendrier des réunions prévues à Nairobi reste le principal objectif du projet.

109. Toutefois, au cours de la période considérée, les responsables du projet ont élaboré le plan directeur et le dossier de conception préliminaire du projet afin de maximiser les possibilités futures de recouvrement des coûts dans le cadre du fonctionnement à long terme des installations ainsi que de mettre en évidence les possibilités de dons ponctuels et de contributions en nature pour le projet lui-même. Dans la conception affinée de l'option B (voir la figure 7 ci-dessus), les installations de conférence et le parc d'exposition sont orientés vers le public et se distinguent du

reste du complexe de l'Office. Ils pourraient donc être plus adaptés à l'accueil d'entités extérieures à l'ONU et de fonctions privées (à condition que ces fonctions soutiennent la mission globale de l'Organisation). Le parc d'exposition envisagé est adjacent aux services d'économat existants, ce qui est déjà un exemple de la manière dont l'Office sert la communauté diplomatique au sens large dans un espace qui donne sur la United Nations Avenue.

110. En ce qui concerne la sollicitation potentielle de dons, plusieurs bâtiments indépendants bien en vue sont prévus dans la conception affinée, qui se prêteraient parfaitement à des dons ou à des contributions en nature de la part des États Membres ou de donateurs privés :

a) Pavillon d'entrée et centre d'accueil des visiteurs ;

b) Bâtiment de restauration des délégués ;

c) Bâtiment de la médiathèque ;

d) Pavillons multifonctionnels.

111. Néanmoins, l'équipe du projet considère que les salles de conférence elles-mêmes, et plus particulièrement l'intérieur des salles, sont les espaces qui ont le plus de chances de faire l'objet de dons. Les meilleures pratiques appliquées dans le plan-cadre d'équipement à New York et le plan stratégique patrimonial à Genève montrent que l'aménagement de l'intérieur des salles a offert aux États Membres des possibilités de dons intéressantes. Il convient de noter que le présent projet prévoit la construction d'une nouvelle salle de réunion pour le centre de conférence, dont la taille et les caractéristiques seront comparables à celles des salles de l'Assemblée générale à New York et à Genève et qui offrira de multiples possibilités de dons au sein de la nouvelle structure. L'équipe du projet envisage d'établir un recueil des possibilités de dons une fois que la phase de conception aura commencé et que l'on disposera de précisions sur la conception et les possibilités correspondantes.

B. État des dépenses

112. Dans sa résolution A/75/253 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 494 000 dollars pour l'année 2021 afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration d'une stratégie d'exécution initiale du projet et à la réalisation des travaux préparatoires. Les dépenses effectives se sont élevées à 166 000 dollars, soit un solde non utilisé de 328 000 dollars, qui est pris en compte dans le solde inutilisé comptabilisé au chapitre 29G, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget ordinaire en 2021.

113. Dans sa résolution 76/246 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 1 839 800 dollars aux fins du projet pour 2022, dont 925 200 dollars au titre du chapitre 29G [Administration (Nairobi)] et 914 600 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

114. Au 31 août 2022, les dépenses au titre du chapitre 29G s'élevaient à 246 800 dollars et concernaient les traitements et frais de réinstallation du personnel nouvellement recruté ainsi que les frais de voyage pour une mission à Nairobi d'un membre du personnel du Service de la politique de gestion mondiale des biens.

115. Les dépenses prévues pour le reste de l'année 2022 sont présentées dans le tableau 9 ci-dessous et concernent les dépenses de personnel pour l'équipe du projet, les frais de voyage d'un membre du personnel du projet à New York pour une mission destinée à recueillir les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement et d'autres

projets entrepris par l'Organisation et le financement du contrat de services de conception jusqu'à la fin de l'année.

116. Le solde non utilisé prévu à la fin de 2022 est de 930 900 dollars. Il est proposé de reporter ce montant sur 2023, ce qui réduirait d'autant les contributions des États Membres et serait appliqué au crédit proposé en 2023, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de la création d'un compte des travaux de construction en cours pour le projet.

Tableau 9
État des dépenses au 31 août 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2022	*Montant cumulé des dépenses au 31 août 2022*	*Dépenses prévues du 1er septembre au 31 décembre 2022*	*Montant total des dépenses prévues*	*Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2022*
Chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi)					
Gestion de projet	925,2	246,8	428,4	675,2	250,0
Total partiel (chapitre 29G)	**925,2**	**246,8**	**428,4**	**675,2**	**250,0**
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
Services spécialisés	914,6	–	233,7	233,7	680,9
Total partiel (chapitre 33)	**914,6**	**–**	**233,7**	**233,7**	**680,9**
Total	**1 839,8**	**246,8**	**662,1**	**908,9**	**930,9**

C. Ressources nécessaires pour 2023

117. Les ressources nécessaires pour 2023, dans l'hypothèse où l'option B affinée est approuvée par l'Assemblée générale, sont présentées dans le tableau 10 ci-dessous. Le montant total des dépenses prévues pour 2023 s'élève à 7 183 500 dollars, répartis comme suit :

a) Un montant de 2 613 300 dollars au titre du chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi), pour couvrir le coût de 20 emplois de temporaire, comme indiqué dans les tableaux 3 et 4 ci-dessus. Les titulaires assumeraient les fonctions et responsabilités décrites aux paragraphes 40 à 44 du présent rapport et exécuteraient notamment les tâches à mener ultérieurement pour poursuivre la conception et l'exécution du projet, telles qu'indiquées dans le paragraphe 118 ci-après. Le montant des ressources nécessaires a été estimé en tenant compte de l'application d'un taux de vacance de 50 %, conformément aux pratiques budgétaires standard concernant les emplois nouvellement créés. Il comprend un montant de 20 000 dollars demandé au titre des voyages du personnel chargé de la gestion du projet, qui se rendra dans d'autres lieux d'affectation (New York et Genève) pour recueillir les enseignements tirés de projets d'équipement récents, et s'attachera notamment à définir la portée des tâches qui seront confiées au cabinet de conseil en conception ;

b) Un montant de 4 570 200 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) permettrait d'engager le cabinet de conseil en conception et le cabinet indépendant de gestion des risques, afin qu'ils puissent commencer à fournir les services requis, comme indiqué aux paragraphes 53 à 55 et au paragraphe 86 ci-dessus.

Tableau 10
Ressources nécessaires pour 2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant estimatif des dépenses de 2023	*Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2022*	*Montant net des besoins de financement en 2023*
	a)	*b)*	*c) = a) – b)*
Chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi)			
Gestion du projet	2 613,3	250,0	2 363,3
Total partiel (chapitre 29G)	**2 613,3**	**250,0**	**2 363,3**
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien			
Services spécialisés	4 570,2	680,9	3 889,3
Total partiel (chapitre 33)	**4 570,2**	**680,9**	**3 889,3**
Total	**7 183,5**	**930,9**	**6 252,6**

VII. Mesures à prendre en 2023

118. Les mesures qu'il est proposé de prendre en 2023, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, sont présentées ci-dessous :

a) Poursuivre la procédure de recrutement pour les emplois de temporaire approuvés dans la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale ;

b) Commencer la procédure de recrutement pour l'emploi de temporaire d'informaticien(ne) (P-4), auparavant informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ;

c) Commencer la procédure de recrutement pour 9 emplois de temporaire en charge de la gestion du projet, comme proposé dans le présent rapport ;

d) Lancer l'appel à proposition pour s'assurer les services du cabinet de conseil en conception, de l'entreprise d'économie de la construction, du cabinet de gestion de programme et du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques ;

e) Continuer de collaborer avec le pays hôte afin d'obtenir l'appui nécessaire pour l'entretien des infrastructures de base proches du complexe ;

f) Commencer la phase de conception du projet.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

119. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) Prendre note du rapport du Secrétaire général ;

b) Approuver l'option B pour le projet, sous sa forme affinée ;

c) Approuver la stratégie d'exécution recommandée pour l'achèvement de l'essentiel du projet en 2029 ;

d) Approuver le coût global maximum du projet, soit 265 659 200 dollars aux taux actuels ;

e) Approuver le maintien de 10 emplois de temporaire au chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi) du projet de budget-programme pour 2023 ;

f) Approuver la transformation d'un emploi d'informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en informaticien(ne) (P-4) ;

g) Approuver la création, à compter de 2023 et au titre du chapitre 29G [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour 2023, de 9 emplois de temporaire dont les titulaires composeraient l'équipe de gestion du projet ;

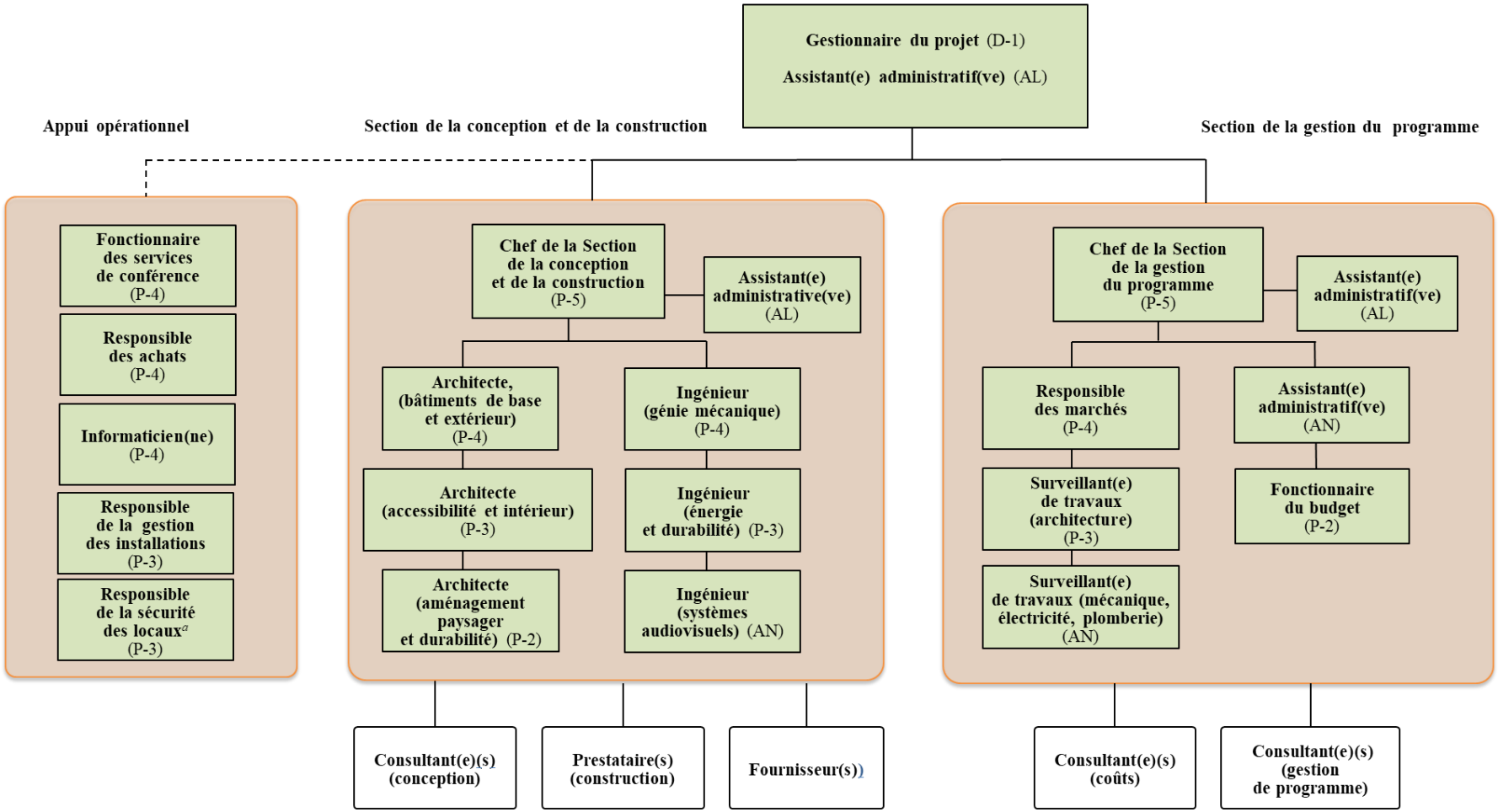
h) Ouvrir des crédits d'un montant de 6 252 600 dollars pour le projet en 2023, dont 2 363 300 dollars au chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi) et 3 889 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023, qui seraient imputés sur le fonds de réserve ;

i) Créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour ce projet ;

j) Transférer le solde non utilisé de 2022, qui devrait, selon les prévisions, s'établir à 930 900 dollars environ, dans le compte pluriannuel des travaux de construction en cours.

Annexe I

Organigramme de l'équipe de gestion du projet



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; (AN) Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national.

[a] Applicable à l'option B seulement.

Annexe II

Plans de dépenses pour chaque option

Tableau 1
Option A
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*Total*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
1. Coûts de construction										
1.1. Bâtiments	–	–	–	9 760,4	14 933,9	29 115,3	34 928,1	8 326,7	–	97 064,4
1.2. Durabilité	–	–	–	–	11 138,6	18 173,4	–	–	–	29 312,0
1.3. Locaux transitoires	–	–	–	5 000,0	–	–	–	–	–	5 000,0
2. Services spécialisés										
2.1 Conseil en conception	233,7	2 780,3	2 780,3	2 780,3	1 390,1	1 390,1	1 390,1	1 156,6	–	13 901,5
2.2 Économie de la construction	–	455,0	455,0	455,0	227,5	227,5	227,5	227,5	–	2 275,0
2.3 Gestion de programme	–	455,0	455,0	455,0	227,5	227,5	227,5	227,5	–	2 275,0
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	–	132,7	132,7	132,7	132,7	132,7	132,7	88,5	–	884,7
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	–	–	94,8	94,8	94,8	126,4	126,4	94,8	–	632,0
3. Hausse des coûts	–	–	–	2 819,5	3 919,8	9 847,5	14 618,1	4 193,6	–	35 398,5
4. Imprévus	–	–	–	2 018,2	2 341,3	4 564,6	8 244,9	1 965,8	–	19 134,8
Total partiel (chapitre 33)	**233,7**	**3 823,0**	**3 917,8**	**23 515,9**	**34 406,2**	**63 805,0**	**59 895,3**	**16 281,0**	**–**	**205 877,9**
Chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi)										
5. Gestion de projet										
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	655,2	2 252,6	2 812,8	2 930,8	3 048,8	3 048,8	2 529,9	2 236,3	1 162,1	20 677,3
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	–	–	–	218,0	218,0	218,0	218,0	218,0	–	1 090,0
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	20,0	40,0	40,0	40,0	20,0	20,0	20,0	20,0	–	220,0
Total partiel, chapitre 29G	**675,2**	**2 292,6**	**2 852,8**	**3 188,8**	**3 286,8**	**3 286,8**	**2 767,9**	**2 474,3**	**1 162,1**	**21 987,3**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]										
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 34)	**–**	**–**	**62,7**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**–**	**689,7**
Total	**908,9**	**6 115,6**	**6 833,3**	**26 830,1**	**37 818,4**	**67 217,2**	**62 788,6**	**18 880,7**	**1 162,1**	**228 554,9**

Tableau 2
Option B
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
1. Coûts de construction										
1.1 Bâtiment	–	–	–	12 740,0	21 393,5	43 207,6	36 441,0	7 956,8	–	121 738,9
1.2 Durabilité	–	–	–	–	11 138,6	18 173,4	–	–	–	29 312,0
2. Services spécialisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2.1 Conseil en conception	233,7	3 323,1	3 323,1	3 323,1	1 661,6	1 661,6	1 661,6	1 428,0	–	16 615,8
2.2 Économie de la construction	–	543,8	543,8	543,8	271,9	271,9	271,9	271,9	–	2 719,0
2.3 Gestion de programme	–	543,8	543,8	543,8	271,9	271,9	271,9	271,9	–	2 719,0
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	–	159,5	159,5	159,5	159,5	159,5	159,5	106,3	–	1 063,3
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	–	–	113,3	113,3	113,3	151,1	151,1	113,3	–	755,4
3. Hausse des coûts	–	–	–	2 433,5	5 615,3	14 613,9	15 251,3	4 007,3	–	41 921,3
4. Imprévus	–	–	–	1 959,2	3 289,9	6 644,5	8 416,8	1 837,8	–	22 148,2
Total partiel (chapitre 33)	**233,7**	**4 570,2**	**4 683,5**	**21 816,2**	**43 915,5**	**85 155,4**	**62 625,1**	**15 993,3**	**–**	**238 992,9**
Chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi)										
5. Gestion de projet										
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	655,2	2 573,3	3 454,2	3 572,2	3 690,2	3 690,2	3 136,0	2 701,3	1 194,0	24 666,6
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	–	–	–	218,0	218,0	218,0	218,0	218,0	–	1 090,0
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	20,0	40,0	40,0	40,0	20,0	20,0	20,0	20,0	–	220,0
Total partiel (chapitre 29G)	**675,2**	**2 613,3**	**3 494,2**	**3 830,2**	**3 928,2**	**3 928,2**	**3 374,0**	**2 939,3**	**1 194,0**	**25 976,6**

	2022	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*	*2029*	*2030*	*Total*
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)										
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	–	–	62,7	125,4	125,4	125,4	125,4	125,4	–	689,7
Total partiel (chapitre 34)	**–**	**–**	**62,7**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**–**	**689,7**
Total	**908,9**	**7 183,5**	**8 240,4**	**25 771,8**	**47 969,1**	**89 209,0**	**66 124,5**	**19 058,0**	**1 194,0**	**265 659,2**

Annexe III

Dépenses mensuelles au 31 août 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juillet*	*Août*	*Total*
2022									
Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services spécialisés (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de projet (chapitre 21)	–	–	–	8,5	29,7	38,9	74,4	95,3	246,8
Sûreté et sécurité (chapitre 34)									
Total (janvier-août 2022)	**–**	**–**	**–**	**8,5**	**29,7**	**38,9**	**74,4**	**95,3**	**246,8**